



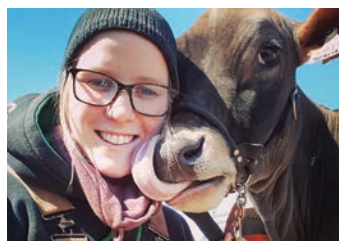
Les  
Producteurs  
de lait  
du Québec

# DURABLE

---

RAPPORT ANNUEL  
**2023**

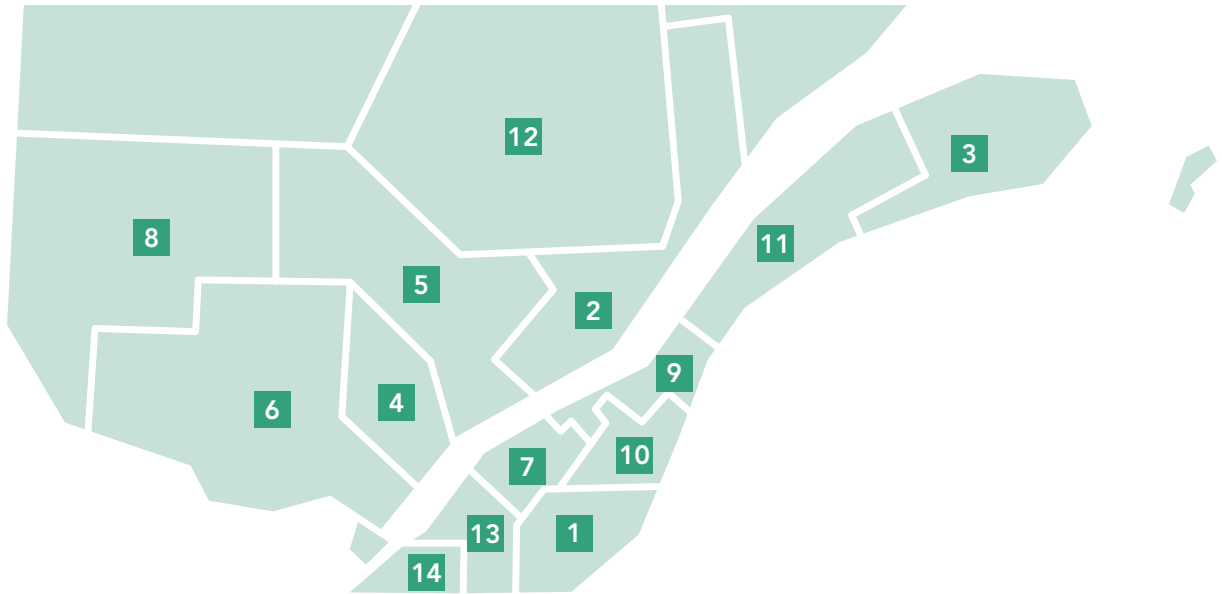




# TABLE DES MATIÈRES

- 2. Régions
- 3. La production laitière 2023 au Québec, en chiffres
- 4. Message du président
- 6. Conseil d'administration
- 8. Message de la directrice générale
- 10. Organigramme
- 11. Politique laitière nationale et mise en marché
- 14. Gestion du lait
  - 16. Contingentement
  - 19. Approvisionnement et transport
  - 22. Contrôle de la qualité
  - 24. Contrôles techniques
  - 26. ProAction
- 36. Recherche économique
- 40. Technologies de l'information
- 42. Dons de lait
- 43. Communications, affaires publiques et vie syndicale
- 47. Marketing
- 52. Finances et administration
- 55. États financiers

# RÉGIONS



**1 ESTRIE** Mariane Paré\*

4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6  
Téléphone: 819 346-8905, p. 5118 Télécopieur: 819 346-2533  
Courriel: estrie@lait.qc.ca

**2 CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD** Sébastien Demers\*

1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4  
Téléphone: 418 872-0770, p. 215 Télécopieur: 418 741-1191  
Courriel: capitaleationalecotenord@lait.qc.ca

**3 GASPÉSIE-LES ÎLES** Stéphane Day\*

172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0  
Téléphone: 418 392-4466, p. 230 Télécopieur: 418 392-4862  
Courriel: gaspesielesiles@lait.qc.ca

**4 LANAUDIÈRE** Nathalie Michaud\*

110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5  
Téléphone: 450 753-7486, p. 225 Télécopieur: 450 759-7610  
Courriel: lanaudiere@lait.qc.ca

**5 MAURICIE** Réjean Gervais\*

230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2  
Téléphone: 819 378-4033, p. 238 Télécopieur: 819 371-2712  
Courriel: mauricie@lait.qc.ca

**6 OUTAOUAIS-LAURENTIDES** Cynthia Guindon\*

15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
Téléphone: 450 472-0440, p. 4226 Télécopieur: 450 472-8386  
Courriel: outaouaislaurentides@lait.qc.ca

**7 CENTRE-DU-QUÉBEC** Nancy Paquet\*

1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9  
Téléphone: 819 519-5838, p. 169 Télécopieur: 819 415-0858  
Courriel: centreduquebec@lait.qc.ca

**8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** Luc Charest\*

970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5  
Téléphone: 819 762-0833, p. 4311 Télécopieur: 819 762-0575  
Courriel: abitibitemiscamingue@lait.qc.ca

**9 CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD** Michaël Létourneau\*

1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4  
Téléphone: 418 228-5588 Télécopieur: 418 741-1191  
Courriel: chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca

**10 CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD** Claude Dumais\*

2550, 127<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
Téléphone: 418 228-5588, p. 1267 Télécopieur: 418 228-3943  
Courriel: chaudiereappalachessud@lait.qc.ca

**11 BAS-SAINT-LAURENT** Éric Pagé\*

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone: 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur: 418 723-6045  
Courriel: basstlaurent@lait.qc.ca

**12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** Virginie Gagnon\*

3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7  
Téléphone: 418 542-5666, p. 229 Télécopieur: 418 542-3011  
Courriel: saguenaylacstjean@lait.qc.ca

**13 MONTÉRÉGIE-EST** Éliane Bergeron Piette\*

3800, boul. Casavant Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3  
Téléphone: 450 774-9154, p. 5217 Télécopieur: 450 261-5248  
Courriel: monteregieest@lait.qc.ca

**14 MONTÉRÉGIE-OUEST** Catherine Turgeon\*

6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
Téléphone: 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur: 1 877 414-7870  
Courriel: monteregieouest@lait.qc.ca

\* Secrétaire

# LA PRODUCTION LAITIÈRE 2023 AU QUÉBEC, EN CHIFFRES



**4 333**  
fermes laitières



**3,54**  
**milliards**  
de litres de lait



**3,38**  
**milliards \$**  
provenant des ventes de lait



**65 998**  
emplois\* générés par  
l'industrie laitière

\* Inclut les emplois directs, indirects et induits.

**PIB**

**6,1**  
**milliards \$**  
en contribution au PIB



**Plus de**  
**1 million**  
de litres de lait donnés par  
les producteurs aux Banques  
alimentaires du Québec



**314**  
camions-citernes



**117**  
usines de transformation,  
dont **62** fabriques  
artisanales de produits laitiers



**140**  
fermes certifiées  
biologiques produisant  
plus de **71 millions**  
de litres de lait



Les  
Producteurs  
de lait  
du Québec

MISSION ET VISION ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC LES 19 ET 20 AVRIL 2023

#### Mission

Rassembler les productrices et producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

#### Vision

Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

2023, année du 40<sup>e</sup> anniversaire des Producteurs de lait du Québec, s'est démarquée par l'adoption du projet de loi C-282 à la Chambre des communes, de la Planification stratégique 2023-2030 ainsi que celle du Plan de développement durable 2023-2024.



En effet, nous avons célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation de différentes façons au cours de l'année, sous le thème *Vers l'avenir*. Il s'agissait donc d'une occasion de nous remémorer le chemin parcouru dans ces quatre décennies et de nous servir de cette expérience pour mieux affronter les défis d'aujourd'hui et de demain.

Nous projeter vers l'avenir et nous solidariser autour d'une vision et d'objectifs clairs pour les prochaines années, c'est ce que nous avons fait aussi en adoptant la Planification stratégique 2023-2030 et le Plan de développement durable 2023-2027. La vision adoptée est la suivante : Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et des producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.

Un des objectifs de la Planification est le maintien de notre plus grand joyau collectif, la gestion de l'offre et de la mise en marché collective. L'adoption par la Chambre des communes du projet de loi C-282, qui vise à interdire au gouvernement du Canada de signer des accords qui mettent en péril le système de gestion de l'offre, est une étape importante dans nos démarches visant à protéger notre modèle de mise en marché. Tous les chefs des partis politiques représentés au Parlement ont voté en faveur du projet de loi tout comme l'ensemble des députés québécois. Il faudra suivre au cours de l'année 2024 les débats et l'adoption du projet de loi par le Sénat pour ainsi clore ce dossier.

Sur le plan des revenus, la formule d'indexation des prix aura octroyé une hausse de 4,7 %, dont 2,5 % avaient été appliqués par anticipation le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dans un contexte de forte inflation alimentaire, tant au Canada

qu'à l'échelle internationale, notre modèle de mise en marché démontre toute la stabilité qu'il offre, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Les défis dans nos fermes sont grands, considérant la hausse des taux d'intérêt en 2023 et les exigences à venir pour se conformer aux attentes sociétales. Il est donc important que les producteurs et productrices puissent obtenir une juste rémunération du marché.

Toujours selon l'objectif de renforcer notre modèle de mise en marché, mais aussi d'assurer la durabilité et la croissance de notre secteur, un travail historique de concertation avec les 10 provinces a été réalisé en 2023. D'abord avec l'adoption du Programme de croissance des marchés et ensuite avec les travaux pour une révision du partage des marchés et des coûts entre les provinces. Ces chantiers visent à assurer un partage des risques entre les producteurs et à assurer une équité dans le traitement des producteurs et des transformateurs. La durabilité de notre industrie passe par la collaboration de l'ensemble des acteurs. Pour faire face aux crises à venir et continuer de nourrir la population, une industrie locale forte représente un atout significatif.

L'adoption d'un Plan d'action en développement durable lors de notre assemblée générale annuelle d'avril 2023 s'inscrit aussi dans notre volonté de nous tourner vers l'avenir pour assurer à la fois la pérennité de notre

« Nous projeter vers l'avenir et nous solidariser autour d'une vision et d'objectifs clairs pour les prochaines années, c'est ce que nous avons fait aussi en adoptant la Planification stratégique 2023-2030 et le Plan de développement durable 2023-2027. »

production tout en contribuant à celle de la planète. Ce Plan de développement durable fixe des priorités pour lesquelles nous possédons les compétences et une capacité d'agir pour améliorer notre bilan non seulement en ce qui touche la lutte aux changements climatiques, mais également les pratiques agricoles durables et

pour consolider notre contribution sociale et économique.

Le développement durable de notre secteur est d'ailleurs le thème de notre rapport annuel. Je vous invite donc à consulter ses pages thématiques. Elles résument à la fois le diagnostic de l'organisation qui a permis de faire ressortir quatre actions porteuses représentatives des forces de l'organisation ayant un impact positif sur les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable et présentent le Plan adopté en avril dernier.



Daniel Gobeil, président

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Daniel Gobeil**  
Président  
Saguenay–Lac-Saint-Jean



**Alain Brassard**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Centre-du-Québec



**Jacques Lafortune**  
2<sup>e</sup> vice-président  
Lanaudière



**Marcel Blais**  
Membre de l'exécutif  
Estrie



**Jean-François Morin**  
Membre de l'exécutif  
Chaudière-Appalaches-Nord



**Martin Auclair**  
Membre  
Capitale-Nationale–Côte-Nord



**Normand Barriault**  
Membre  
Gaspésie-Les Îles

**Gabriel Belzile**  
Membre  
Bas-Saint-Laurent



**Michel Frigon**  
Membre adjoint  
Saguenay–Lac-Saint-Jean



**Pierre Lampron**  
Membre  
Mauricie



**Pascal Leduc**  
Membre  
Outaouais-Laurentides



**David Poulin**  
Membre  
Chaudière-Appalaches-Sud



**Vincent Rainville**  
Membre  
Montérégie-Est



**Michel Robert**  
Membre  
Abitibi-Témiscamingue



**Peter Strelbel**  
Membre  
Montérégie-Ouest



## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2023 marque le début de grands projets pour Les Producteurs de lait du Québec. Ces projets s'inscrivent directement en lien avec la mission de l'organisation et la vision à concrétiser pour 2030.



L'importance du développement durable pour assurer l'avenir du secteur s'est traduite par l'adoption du Plan d'action en développement durable 2023-2027 qui identifie les priorités pour atteindre nos objectifs. Des projets structurants ont été développés avec nos organisations affiliées afin de doter le secteur des outils requis pour répondre aux besoins futurs. D'abord, le projet d'estimation des émissions de méthane entérique des troupeaux par les échantillons de lait, réalisé en collaboration avec Valacta et soutenu par le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec. Ensuite, le projet de Laboratoire vivant – Lait carboneutre, qui vise à améliorer le bilan carbone des fermes par la recherche en codéveloppement avec des fermes laitières, des chercheurs ainsi que les services conseils et dont la gestion sera assurée par Novalait. Ces deux projets représentent 10,6 M\$ d'investissements en recherche appliquée dans la province et contribuent au leadership du Québec quant à ce défi important.

Dans l'objectif d'assurer la durabilité et la croissance de notre production, les 10 provinces ont développé le Programme de croissance des marchés, dont les volets entrent progressivement en vigueur. Ce programme a pour objectif de stimuler et soutenir la mise sur pied de projets qui visent à réduire le surplus structurel et à favoriser la croissance des marchés. C'est un travail de concertation majeur entre le personnel et les élus des 10 provinces qui a permis de se doter d'un cadre équitable, juste et transparent pour les producteurs et les transformateurs, et ce, dans l'intérêt économique de nos fermes. Afin de nous conformer au cadre législatif du Québec, des travaux ont été entrepris auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires et vont se poursuivre en 2024. Finalement, l'annonce du Fonds d'innovation et d'investissement dans le secteur laitier de 333 M\$ du gouvernement fédéral, dont 109 M\$ sont réservés au Québec, contribuera très certainement aux investissements qui sont attendus dans l'industrie.

Un 2<sup>e</sup> chantier important a été entrepris au niveau national en 2023. Les 10 provinces ont convenu de revoir le partage de la croissance entre les mises en commun et de mettre en place un partage des coûts à l'échelle nationale, afin de continuer à progresser vers un plus grand partage des risques entre les producteurs et d'assurer une meilleure équité. Les éléments de partage liés à nos ententes nationales semblent parfois loin du quotidien des producteurs, pourtant, c'est l'une des grandes forces du secteur laitier et un de ses piliers importants pour assurer sa durabilité.

Sur le plan fédéral, Les Producteurs de lait du Québec, en action avec Les Producteurs laitiers du Canada et les autres provinces, ont fait progresser la protection de la gestion de l'offre. Bien que l'ensemble des étapes ne soient pas franchies au moment d'écrire ces lignes, l'adoption du projet de loi C-282 par la Chambre des communes en juin 2023 vise à terme à empêcher le gouvernement canadien de faire de nouvelles concessions en matière d'accès aux marchés canadiens sous gestion de l'offre lors de futures négociations. Après trois accords qui ont concédé 8,4 % des parts de marchés du Canada, ce projet est crucial et doit être adopté au Sénat avant d'être effectif.

L'ensemble de ces actions vise à obtenir les meilleurs résultats pour réaliser le mandat qui nous est confié de mettre en marché le lait des producteurs québécois. Ces résultats pour 2023 sont d'ailleurs en croissance, comme on peut le voir avec la progression des ventes de lait qui ont atteint 3,375 milliards de dollars, soit une hausse de 3,84 %. Cette hausse vient à la fois de la progression des volumes et des prix. Le volume produit par les producteurs du Québec a progressé de 1,87 %, pour atteindre 3,537 milliards de litres. Le marché canadien a progressé de 1,7 % durant la

période, alors que la part desservie par le lait canadien n'a augmenté que de 1,08 %. L'écart s'explique par la hausse de 17 % des importations en lien avec les accords commerciaux. La production supplémentaire des producteurs a permis de reconstruire les stocks de beurre requis par le marché. Quant aux revenus, l'augmentation vient des prix des classes régulières qui ont été ajustés par la Commission canadienne du lait au 1<sup>er</sup> février 2023 de 2,2 %, s'ajoutant alors à la hausse de 2,5 % qui avait été exceptionnellement octroyée en avance au 1<sup>er</sup> septembre 2022. La hausse des classes régulières a été

atténuée par la baisse des prix mondiaux. Après deux années de prix mondiaux haussiers, en 2023, le prix moyen pour nos solides non gras en classe 4a a diminué de 33 %.

Globalement, la structure des ventes au Québec est demeurée stable avec 18 % du lait produit à la ferme qui a été utilisé pour le lait et la crème, 11 % pour le yogourt et la crème glacée, 43 % pour le fromage et finalement 28 % pour le beurre et les ingrédients. Le Québec demeure un leader dans la transformation fromagère et de yogourt.

En terminant, je tiens à remercier nos employés tant au siège social que dans nos régions, qui travaillent au quotidien à donner vie à la mission de l'organisation :

Rassembler les productrices et les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.



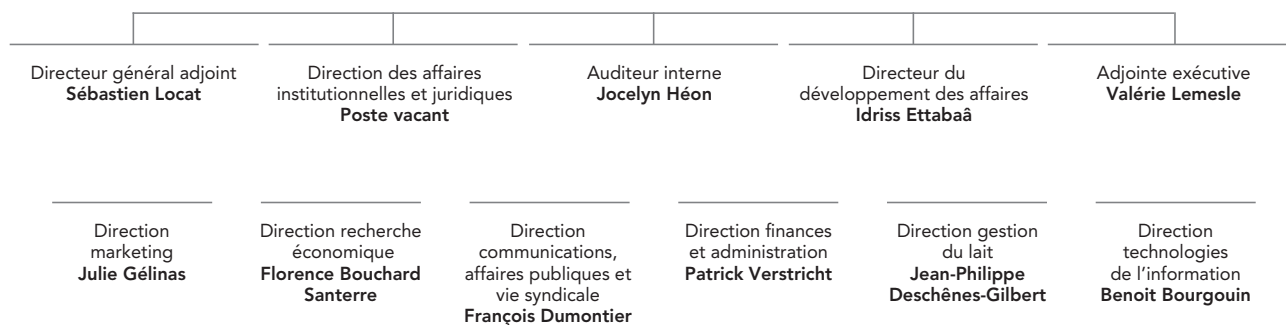
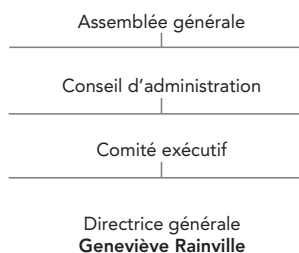
C'est un travail de concertation majeur entre le personnel et les élus des 10 provinces qui a permis de se doter d'un cadre équitable, juste et transparent pour les producteurs et les transformateurs, et ce, dans l'intérêt économique de nos fermes. >>

Geneviève Rainville, directrice générale

# ORGANIGRAMME



**Chantal Durocher**, adjointe de direction **Idriss Ettabaâ**, directeur du développement des affaires **Jocelyn Héon**, auditeur interne  
**Valérie Lemesle**, adjointe exécutive **Sébastien Locat**, directeur général adjoint **Geneviève Rainville**, directrice générale **Isabelle Régnier**, adjointe de direction



# POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE ET MISE EN MARCHÉ



## À L'ÉCHELLE NATIONALE

### Programme sur la croissance des marchés

Les offices de producteurs des dix provinces du Canada ont développé un Programme sur la croissance des marchés (PCM), qui a été adopté par le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL), le 23 juillet 2023.

Ce Programme comporte trois volets : Préproduction, Capacités excédentaires et Accès au lait.

Le volet Préproduction vise à appuyer l'apport d'expertises lors de la phase de planification de projets. Celui des Capacités excédentaires a pour objectif de favoriser les investissements dans des capacités additionnelles pour la transformation de surplus de solides non gras (SNG). Finalement, le volet Accès au lait vise à assurer un approvisionnement en lait stable aux projets admissibles qui génèrent une croissance nette de la matière grasse dans le respect des règles d'approvisionnement provinciales.

Le volet Préproduction a été lancé le 11 décembre 2023. Les modalités des autres volets seront annoncées en 2024.

### Fonds d'innovation et d'investissements du secteur laitier

Le gouvernement fédéral a lancé le Programme d'innovation et d'investissement dans le secteur laitier (FIISL). L'objectif est d'appuyer des investissements qui visent à aider le secteur laitier à mieux gérer le surplus structurel de SNG au Canada. Le budget global pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2023 peut atteindre 333 millions de dollars, dont 109 M\$ sont réservés pour le Québec.

### Programmes nationaux

Le CCGAL a activé à quelques reprises le plan C, un programme d'achat-rachat de fromages utilisé notamment durant la période des fêtes. Le Comité des marchés poursuit ses travaux pour la révision des programmes de saisonnalité et autres programmes d'intérêt pour l'industrie (ex. : 4m, classes spéciales, etc.).

### PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2022-2023<sup>1</sup>

	Production totale (kg de MG)	%	Nombre de producteurs <sup>2</sup>	%
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<b>2 007 868</b>	<b>0,50</b>	<b>23</b>	<b>0,24</b>
Île-du-Prince-Édouard	5 204 420	1,29	145	1,53
Nouvelle-Écosse	8 859 366	2,19	198	2,10
Nouveau-Brunswick	6 944 295	1,72	164	1,74
Québec	149 236 653	36,91	4 384	46,43
Ontario	132 299 120	32,72	3 233	34,24
<b>Total P5<sup>3</sup></b>	<b>302 543 854</b>	<b>74,83</b>	<b>8 124</b>	<b>86,04</b>
Manitoba	17 159 377	4,24	232	2,45
Saskatchewan	12 368 427	3,06	150	1,59
Alberta	35 335 621	8,74	477	5,05
Colombie-Britannique	34 910 554	8,63	437	4,63
<b>Total MCL0<sup>4</sup></b>	<b>99 773 979</b>	<b>24,68</b>	<b>1 296</b>	<b>13,72</b>
<b>Total Canada</b>	<b>404 325 701</b>	<b>100,00</b>	<b>9 443</b>	<b>100,00</b>

1 Source : Commission canadienne du lait

2 Au 1<sup>er</sup> août 2023

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

## Production laitière journalière nationale

Sur une période de 12 mois se terminant en décembre 2023, la production laitière journalière a atteint 1,12 million de kg de MG par jour au Canada, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 2022.

Provinces de P5  
**0,836 million** de kg de MG par jour  
**+ 2,8 %**

Provinces de la MCL0  
**0,277 million** de kg de MG par jour  
**+ 2,6 %**

## Ventes au détail des produits laitiers au Canada

Lait de consommation: -0,7 %

Crème: +1,6 %

Yogourt: +2,1 %

Crème glacée: +1,5 %

Fromage: +1,1 %

Beurre: -1,0 %

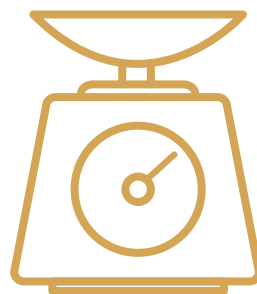
Taux de croissance annuel composé pour la période du 4 janvier 2019 au 30 décembre 2023



Quota alloué au Québec en décembre 2023

**148,9 millions de kg de MG**

**Augmentation nette de 1 505 605 de kg de MG**



**Stocks de beurre**

Décembre 2023

**27 363 tonnes**

## Différends dans le cadre des accords commerciaux

*Accord Canada–États-Unis–Mexique*

Le 20 décembre 2022, les États-Unis ont lancé de nouvelles procédures de demandes de consultations auprès du gouvernement du Canada, celles-ci portant à nouveau sur les mesures relatives à la politique d'allocation des contingents tarifaires pour les produits laitiers du Canada.

Le 24 novembre 2023, le deuxième groupe spécial constitué pour examiner la contestation par les États-Unis de l'administration canadienne des contingents tarifaires laitiers dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) a rendu public son rapport final. Il s'est prononcé entièrement en faveur du Canada, rejetant toutes les demandes formulées par les États-Unis.

*Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste*

La Nouvelle-Zélande a lancé une contestation dans le cadre de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Le groupe spécial chargé d'entendre cette contestation a jugé que l'administration des contingents tarifaires du Canada était incompatible quant à l'utilisation de «pools». Il s'agit essentiellement de la même position que celle prise par le premier groupe spécial sous l'ACEUM. Le Canada déterminera comment y remédier. Pour les autres demandes, le groupe spécial n'a pas demandé de changements.

## À L'ÉCHELLE DES PROVINCES DE L'ACCORD SUR LA MISE EN COMMUN DU LAIT DANS L'EST DU CANADA (P5)

### Analyse des besoins du marché et de la production

Les offices des provinces de P5 ont continué de travailler conjointement pour transmettre les bons signaux de marché. Des rencontres du Comité sur le quota de P5 ont eu lieu régulièrement afin d'analyser le marché et de réagir rapidement aux besoins.

### Révision de la politique de quota

En 2022, le Comité sur le quota de P5 a entrepris des travaux pour la révision de la politique de quota.

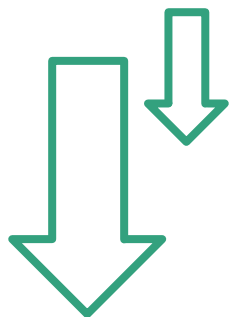
## À L'ÉCHELLE QUÉBÉCOISE

### Conventions de mise en marché

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de P5 et du CCGAL sont intégrés dans les conventions de mise en marché du lait (CMML) homologuées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Les signataires des CMML ont poursuivi la négociation des conventions qui sont arrivées à échéance le 31 juillet 2020. La dénonciation des Producteurs de lait du Québec a pour objectif de réviser les garanties d'approvisionnement de manière à valoriser les SNG et assurer une direction du lait efficace et ordonnée, qui garantisse la transformation de l'ensemble des composants.

Pour ce qui est de l'approvisionnement des usines laitières pendant les fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période



## Ratio solide non gras/gras (SNG/G)

Le ratio SNG/G a diminué au pays en 2023. Il est passé de 2,1784 en 2022 à 2,1616 en 2023.

Provinces de P5  
**2,1707**

Provinces de la MCLO  
**2,1342**

## Flexibilité de la production en décembre 2023

Provinces de P5  
**+ 0,84 %**

Provinces de la MCLO  
**- 2,40 %**

plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 26 septembre 2023.

Le 23 janvier, la RMAAQ a accepté la demande d'homologation de modifications aux Conventions de mise en marché du lait visant à remanier de manière positive la politique de financement de la prime relative au lait produit selon des méthodes biologiques. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, 0,02 \$/hl du volume total produit (excepté les dons de lait) est versé mensuellement comme soutien à la production biologique pour contribuer au paiement de la prime des producteurs du groupe B. Le nombre de producteurs du groupe B1 est augmenté de 5 à 10 producteurs et 5 producteurs composent le nouveau groupe B2. Rappelons que ces modifications résultent de la résolution prise par l'Assemblée générale 2022 des Producteurs de lait du Québec.

### Planification stratégique filière

Les partenaires ont continué les travaux au sein des différents comités afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de la planification stratégique filière.

Une deuxième édition du Forum sur la valorisation des protéines et des coproduits laitiers a été organisée le 9 novembre 2023. D'autres partenaires de la filière se sont joints à l'événement où les discussions ont porté spécifiquement sur la valorisation de la protéine laitière.

### Comité directeur du plan stratégique de la filière biologique

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de participer activement aux travaux du comité directeur du plan stratégique de la filière biologique du Québec, et ce, dans le but de développer le marché du lait bio au Québec.

## BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2023

	Quota total alloué au Québec (kg de MG)
2022	
Décembre	147 426 544
2023	
Janvier	147 586 765
Février	147 531 379
Mars	147 959 893
Avril	148 369 510
Mai	148 111 031
Juin	148 060 315
Juillet	147 726 448
Août	147 933 661
Septembre	149 000 167
Octobre	148 860 767
Novembre	148 857 242
Décembre	148 932 149
<b>Variation totale pour l'année</b>	<b>1 505 605</b>
Variation du quota en pourcentage	1,02 %

## QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES

### Évolution du marché au Canada

Le calcul des besoins totaux prend en compte toutes les importations issues des différents accords commerciaux. De décembre 2022 à décembre 2023, les besoins totaux canadiens ont augmenté de 7,26 millions de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une hausse nette de 1,7 %.

Les besoins du marché desservi par le lait canadien ont augmenté de 1,08 % par rapport à décembre 2022, une croissance moins importante que celle des besoins totaux considérant l'augmentation des importations canadiennes.

### Plan national de commercialisation du lait

Depuis 2018, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

En juillet 2023, la position nationale de quota continu a atteint 1,32 % du quota sur 12 mois se terminant en juillet 2023, alors que le niveau des stocks de beurre à cette date était autour de 35 000 tonnes, considéré comme acceptable dans l'industrie. Pour remédier à cette situation, un mécanisme de réconciliation des stocks a été introduit. Ce mécanisme de calcul permettra l'ajout de crédits de production dans le système et la réévaluation de la position des mises en commun en fonction des besoins du marché.

# GESTION DU LAIT

La Direction gestion du lait assure la mise en marché de tout le lait produit par les fermes du Québec. Elle effectue et coordonne une série d'opérations afin que le lait puisse se rendre des fermes jusqu'aux transformateurs. Cette direction agit dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions liant les autres acteurs de l'industrie que sont les transporteurs et les transformateurs.



**Jean-Philippe Deschênes-Gilbert**, directeur de la gestion du lait  
**Marc-André Gravel**, coordonnateur au développement et projets spéciaux  
**Mario Guertin**, coordonnateur à la réglementation et à l'inspection

## CONTRÔLES TECHNIQUES, APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT



**Natalie Chrétien**, agente **Georges Demers**, agent **Sylvie Gauthier**, agente **Claudia Lavigne**, coordonnatrice  
**Gabriel Nault**, agent



**Manon Chevalier**, préposée **Liliana Sabogal**, agente **Évelyne Sanfaçon**, agente

## CONTRÔLES QUALITÉ, ASSURANCE QUALITÉ ET CONTINGEMENT



**Marie-Pier Beauchamp**, coordonnatrice **Audrey Blanchette**, agente **Stéphane Fournier**, agent **Julie Lanthier**, agente  
**Katherine Laroche**, agente **Julie Malo**, agente

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

### Certification proAction pour tous les producteurs

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, tous les producteurs de lait du Québec sont accrédités par le programme proAction. Afin de garantir que tout le lait du Québec réponde à des normes de qualité élevées, il avait été décidé en 2021 que les producteurs devaient obtenir leur accréditation au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2023. Rappelons qu'en cas de perte de son accréditation, un producteur se voit refuser la collecte de son lait.

### Renouvellement des contrats

À la suite de l'homologation de la nouvelle Convention de transport du lait à la fin de l'année 2022, la très grande majorité des contrats de transport ont été mis à jour en 2023. Ces renouvellements touchent l'ensemble des transporteurs et permettent la révision de la tarification selon les nouveaux paramètres homologués.

Cet important exercice de renouvellement permet également l'optimisation des routes de transport en fonction de la répartition géographique des producteurs. Ce vaste chantier de mises à jour touchait les années 2020 à 2023 et aura eu un impact à la hausse sur les coûts de transport.

### Qualité du lait: un processus d'amélioration continue

La qualité du lait fait l'objet d'un suivi minutieux par la Direction de la gestion du lait. Dans la dernière année, une formation continue pour les essayeurs responsables de ramasser le lait à la ferme a été développée. Rappelons que l'essayeur a la responsabilité de juger de la qualité du lait à la ferme, de prendre un échantillon représentatif à des fins de qualité et de paiement et de transporter le lait jusqu'aux usines.

Cette formation continue prévoit une révision des différents concepts liés à la qualité et des exercices pratiques visant à s'assurer de la conformité des gestes posés par l'essayeur à la ferme.

Une attention particulière a été portée au nombre d'échantillons de qualité (comptage des bactéries totales) reçus et analysés au laboratoire de Lactanet. Certaines régions qui comptaient plus de rejets d'échantillons en 2023 que la moyenne ont été ciblées. Parmi les actions mises en œuvre, notons une approche individuelle auprès de certains transporteurs et certaines usines ainsi qu'un meilleur suivi des entreprises qui assurent le transport de l'échantillon entre les usines et le laboratoire. Ces régions présentent aujourd'hui un taux d'analyse des échantillons comparable aux autres régions.

### NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Année	Nombre de producteurs	Litres
2023	4 333	3 537 409 431
2022	4 498	3 472 474 298
2021	4 643	3 456 115 866
2020	4 732	3 364 433 306
2019	4 877	3 330 619 653
2018	5 050	3 366 911 646
2017	5 308	3 290 911 845
2016	5 473	3 115 879 980
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790



Rappelons que l'essayeur a la responsabilité de juger de la qualité du lait à la ferme, de prendre un échantillon représentatif à des fins de qualité et de paiement et de transporter le lait jusqu'aux usines. >>

# Contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur les quotas des producteurs de lait qui établit un contingentement de la production laitière au Québec. À cette fin, la Direction contrôle les transferts de quota, administre le Programme d'aide à la relève en production laitière et le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières et procède à l'ajustement du droit de produire.

## Modifications au Règlement sur les quotas des producteurs de lait

Il n'y a pas eu de modifications pour l'année 2023.

## Nombre de producteurs

**Au 31 décembre 2023, le Québec comptait 4333 producteurs détenant un quota, comparativement à 4 498 un auparavant.** Au cours de l'année, 17 producteurs ont acquis le quota d'une ferme existante, pour un total de 1467,75 kilogrammes de matière grasse par jour. À ce nombre s'ajoutent 5 entreprises qui ont démarré grâce au programme d'aide au démarrage. De ces 5, 1 avait été admise en 2021 et les autres, en 2022.

## Ajustement de la production

L'objectif principal des organisations provinciales étant de répondre rapidement et de façon optimale à la demande, des mesures d'ajustement de la production ont été mises en place en cours d'année. Ainsi, afin d'assurer un meilleur arrimage entre la production et la demande et en fonction des perspectives à la baisse des stocks de beurre pour 2023 et 2024, une hausse de quota de 2 % a été émise en janvier. Un total de 6 journées additionnelles ont également été annoncées tout au long de l'année.

## PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2023<sup>1</sup>

Région	Nombre de producteurs		Quota (kg de MG/jour)		Relève <sup>2</sup>	
					Avant le 1 <sup>er</sup> août 2002	
			Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
01 – Estrie	422	44 410,35	103	106,60	59	168,10
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	120	10 088,50	45	45,50	20	44,50
03 – Gaspésie-Les Îles	11	712,52	3	2,70	0	0,00
04 – Lanaudière	153	12 666,62	49	52,80	19	45,10
05 – Mauricie	174	15 592,44	59	61,80	25	60,70
06 – Outaouais-Laurentides	172	16 269,11	55	55,80	19	62,20
07 – Centre-du-Québec	625	70 230,89	180	187,10	101	250,80
08 – Abitibi-Témiscamingue	88	6 278,79	22	23,60	11	28,30
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	544	50 548,04	187	193,00	64	150,00
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	458	39 816,02	150	152,80	51	134,90
11 – Bas-Saint-Laurent	514	45 709,63	153	163,10	77	206,10
12 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	236	20 869,06	72	80,80	35	91,70
13 – Montérégie-Est	469	49 484,42	162	167,40	47	134,20
14 – Montérégie-Ouest	347	33 251,91	118	120,70	34	63,60
<b>Total</b>	<b>4 333</b>	<b>415 928,30</b>	<b>1 358</b>	<b>1 413,70</b>	<b>562</b>	<b>1 440,20</b>

<sup>1</sup> Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Le Programme d'aide à la relève en production laitière a été mis en place en 1987. Il a été remplacé en 2002 par un nouveau programme. En 2020, des modifications aux modalités ont été apportées au programme de 2002.

<sup>3</sup> Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010. En 2016, les prêts sont passés à un minimum de 12 kg et à un maximum 16 kg de MG par jour. En 2021, de nouvelles modalités ont fait passer les prêts à 20 kg de MG par jour.

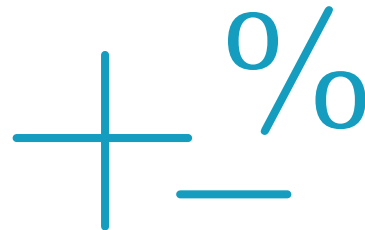
« Ainsi, afin d'assurer un meilleur arrimage entre la production et la demande et en fonction des perspectives à la baisse des stocks de beurre pour 2023 et 2024, une hausse de quota de 2 % a été émise en janvier. »»

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) –  
TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2023

Région	Quantité achetée (kg de MG/jour)	Quantité vendue (kg de MG/jour)
01 – Estrie	1 197,65	1 273,23
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	282,85	273,27
03 – Gaspésie-Les Îles <sup>1</sup>	17,25	48,53
04 – Lanaudière	332,78	376,14
05 – Mauricie	406,74	514,22
06 – Outaouais-Laurentides	465,30	525,25
07 – Centre-du-Québec	1 929,28	1 682,20
08 – Abitibi-Témiscamingue <sup>1</sup>	95,52	154,92
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	1 269,78	1 159,99
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	1 146,39	1 069,30
11 – Bas-Saint-Laurent	1 317,76	1 182,76
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	703,65	517,28
13 – Montérégie-Est	1 235,93	1 686,48
14 – Montérégie-Ouest	797,42	735,00
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>11 198,30</b>	<b>11 198,57</b>

1 Pour la région Gaspésie-Les Îles et la région Abitibi-Témiscamingue, les quantités achetées incluent respectivement les quantités maximales allouées en priorité d'achat de 0,00 et de 73,47 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.

2 Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements à acheter 0,39 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.



**Quota négociable**

+ 2 % janvier

**Quota non négociable relatif aux cas de force majeure**

Janvier à juin = **1,00 %**

Juillet à décembre = **1,00 %**

Le pourcentage émis est révisé le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Il est déterminé selon le quota moyen disponible dans la réserve de sous-production relative au cas de force majeure pour les six mois qui précèdent.

Démarrage d'entreprises laitières<sup>3</sup>

Après le 1 <sup>er</sup> mai 2020		Depuis le 1 <sup>er</sup> août 2006	
Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
59	496,00	6	68,84
14	116,00	2	26,62
1	10,00	2	27,52
17	146,00	0	0,00
26	216,00	2	26,12
13	106,00	5	68,95
79	688,00	12	167,96
7	68,00	10	91,85
81	708,00	14	154,17
55	476,00	12	150,39
74	642,00	11	139,05
32	290,00	7	62,32
69	592,00	5	55,42
43	386,00	3	40,12
<b>570</b>	<b>4 940,00</b>	<b>91</b>	<b>1 079,33</b>



## Aide à la relève

En vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière:

Prêt de **6 kg** de MG  
par jour

**25** demandes conformes

**Total de 150 kg**  
de MG par jour

Prêt de **8 kg** de MG  
par jour

**60** demandes conformes

**Total de 480 kg**  
de MG par jour

Prêt de **10 kg** de MG  
par jour

**77** demandes conformes

**Total de 770 kg**  
de MG par jour

### JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2023

Mois	Lait régulier	Lait biologique
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	1	1
Juin	1	1
Juillet	1	1
Août	0	0
Septembre	1	1
Octobre	1	1
Novembre	1	1
Décembre	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

### SCVQ – 2023

Mois	Prix du quota (\$/kg de MG/jour)	Offres d'achat (kg de MG/jour)	Offres de vente (kg de MG/jour)
Janvier	24 000,00	17 270,42	978,05
Février	24 000,00	17 510,67	1 539,11
Mars	24 000,00	17 991,77	985,13
Avril	24 000,00	18 367,08	623,70
Mai	24 000,00	18 566,92	875,23
Juin	24 000,00	17 976,12	827,66
Juillet	24 000,00	17 610,61	874,08
Août	24 000,00	17 195,31	753,68
Septembre	24 000,00	16 905,96	888,13
Octobre	24 000,00	16 588,21	1 063,98
Novembre	24 000,00	16 195,45	1 052,58
Décembre	24 000,00	16 484,11	737,24

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.

### Règles de transfert de quota

Les producteurs peuvent s'adresser à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour demander la révision d'une décision rendue par Les Producteurs de lait du Québec ou être exemptés de dispositions du Règlement sur les quotas des producteurs de lait. **En 2023, 25 demandes d'exemption ont été soumises et analysées par la RMAAQ.** Ces dernières touchaient les règles applicables à la relocalisation, aux transferts de quota, à la cession temporaire et aux programmes d'aide à la relève en production laitière et au démarrage d'entreprises laitières.

### Aide au démarrage

**En 2023, Les Producteurs de lait du Québec ont accordé un prêt à 5 entreprises jugées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.** Les prêts ont été accordés dans les régions suivantes: Mauricie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches-Sud et Bas-Saint-Laurent.

### Maintien de quota

**Les Producteurs de lait du Québec ont autorisé 49 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement,** en tout ou en partie (4 à cause de la maladie des vaches laitières, 32 à cause de l'invalidité ou du décès de l'exploitant, 13 en raison d'une force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage).

## Approvisionnement et transport

La section approvisionnement et transport de la Direction gestion du lait veille à l'application des règles et des programmes associés au transport et aux approvisionnements de lait aux usines. Elle s'occupe de la réception des commandes des usines, de la création du plan d'assignation quotidien et de l'attribution du plan aux transporteurs. Elle est la responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.

### Mise en commun des frais de transport

La mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5) en était à sa 25<sup>e</sup> année. Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue de s'appliquer afin d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait.

### Transferts et relève de contrats de transport

La Direction effectue et approuve chaque année des transferts entre contrats de transport afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. **Les modifications ont inclus des transferts entre 13 contrats.**



### Contribution du Québec au pool de transport

**2023 = 1,47 million de dollars,**  
soit l'équivalent de **0,042 \$ par hectolitre**

**2022 = 3,58 millions de dollars,**  
soit l'équivalent de **0,103 \$ par hectolitre**

Bien que les frais de transport aient augmenté dans chacune des provinces en 2023, au Québec, la hausse a été importante comparativement aux dernières années. Une partie de cette augmentation est attribuable aux montants qui ont été versés rétroactivement aux transporteurs en raison des modifications à la Convention de transport du lait. Cette hausse des coûts au Québec influence à la baisse la contribution à la mise en commun des frais de transport.

#### COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

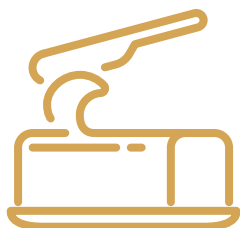
	Pool P5 \$/hl	Québec \$/hl
2023	3,583	3,542
2022	3,364	3,259
2021	2,836	2,617
2020	2,749	2,572
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522
2014	2,736	2,623

## Utilisation du lait au Québec - 2023



**43 %**

Fromage



**28 %**

Beurre et poudre de lait



**11 %**

Yogourt et crème glacée



**18 %**

Lait et crème

### STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Type d'équipement	2023		2023		Kilométrage annuel	2022		2022		Kilométrage annuel
			Volume tarifé					Volume tarifé		
	Nombre	Circuit	Litres	%	Nombre	Circuit	Litres	%		
Camion-citerne 12 roues	33	99	287 983 390	8,20	2 340 763	34	102	292 889 732	8,69	2 534 159
Citerne 3 essieux	20	43	206 692 563	5,88	1 878 217	23	47	225 214 822	6,68	1 935 668
Citerne 4 essieux	261	521	3 019 009 243	85,92	26 050 397	243	490	2 853 533 908	84,63	28 262 388
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>663</b>	<b>3 513 685 196</b>	<b>100,00</b>	<b>30 269 377</b>	<b>300</b>	<b>639</b>	<b>3 371 638 462</b>	<b>100,00</b>	<b>32 732 215</b>

### IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC<sup>1, 6</sup>

	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
Grandes entreprises laitières <sup>2</sup>	3	79,37	3	79,43	3	79,72	3	80,06	3	80,97
Moyennes entreprises laitières <sup>3</sup>	34	20,11	38	20,11	37	19,84	35	19,45	37	18,55
Petites entreprises laitières <sup>4</sup>	62	0,53	59	0,47	57	0,45	58	0,49	54	0,48

### TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait
Régions centrales	89	91,24	91	91,28	88	91,29	85	91,30	84	91,23
Régions périphériques <sup>5</sup>	28	8,76	27	8,72	28	8,71	28	8,70	27	8,77
<b>Québec</b>	<b>117</b>	<b>100,00</b>	<b>118</b>	<b>100,00</b>	<b>116</b>	<b>100,00</b>	<b>113</b>	<b>100,00</b>	<b>111</b>	<b>100,00</b>

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

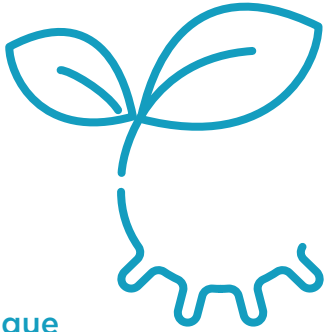
2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 700 000 litres par jour.

4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.

5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.

6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 25 producteurs-transformateurs qui ont transformé 7,7 millions de litres en 2023. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.



## Lait biologique

**140 producteurs de lait certifié biologique** ont produit **71,5 millions** de litres de lait. De ce nombre, 125 producteurs sont dans le groupe A et 15 producteurs, dans le groupe B. Le lait des producteurs dans le groupe B n'est pas commercialisé sur le marché biologique faute d'une demande suffisante. Environ **77 %** du lait primé a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par **14 transporteurs** et acheminée à **17 usines québécoises**, incluant 6 producteurs-transformateurs.



## Nouvelles usines

La Direction organise et planifie l'approvisionnement de lait aux nouvelles usines. **Une usine** a lancé ses opérations en 2023. Il s'agit de 9105-0112 Québec inc. (Le Chant des fromages).

## Marchés de créneau et lait biologique

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique.

D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières : lait casher, lait de troupeaux alimentés de foin sec et lait de troupeaux de race jersey ou canadienne.

## Déchargements partiels et réseau routier

Les Producteurs de lait du Québec assument les 60 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel. Ces frais s'ajoutent aux coûts établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières. **Le coût des déchargements partiels a été de 553 493 \$ en 2023.**

**530 752 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait.** L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

## Carburant diesel

Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue dans la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec. **Le coût moyen du diesel est stable, avec une hausse de 0,7 % en 2023.**

## Période de dégel

Se terminant habituellement en mai, la période de dégel sur le réseau routier québécois a une durée statutaire de 61 jours, dans trois zones géographiques distinctes. En 2023, la période de dégel a eu une durée effective de 40 jours dans la zone 1, 54 jours dans la zone 2 et 40 jours dans la zone 3. **Ceci représente une économie d'environ 996 000 \$ comparé au coût budgété.**

## Contrôle de la qualité

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.

### Formation des nouveaux essayeurs

La Direction a collaboré à la formation de 69 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.

### Primes à la qualité

#### 1. Prime des Producteurs de lait du Québec

Résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre

- **3 579 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,50 \$ par hectolitre**

#### 2. Prime biologique

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 250 000 CS par millilitre

- **76,0 % des producteurs de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique au moins une fois**

#### 3. Prime prévue aux conventions de mise en marché du lait

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 150 000 CS par millilitre

- **2 618 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,1550 \$ à 0,2419 \$ par hectolitre**

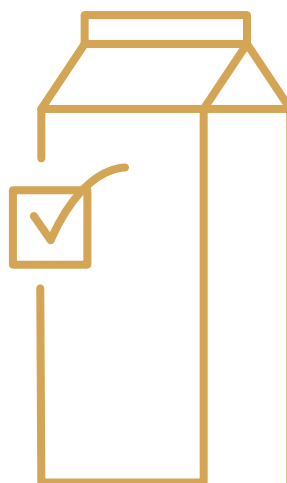
La prime est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs (3 ¢/hl chacun). Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs se qualifiant lorsque la moyenne québécoise a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. La prime sera maintenue en 2024, puisque pour la période de référence de décembre 2022 à novembre 2023, la moyenne pondérée québécoise a été de 175 657 CS par millilitre.

### Suspension de la collecte

21 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue.

### Protocole d'intervention

Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet et ses conseillers à la qualité du lait pour guider les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme dans la recherche de solutions. **En 2023, 627 interventions à la ferme ont été réalisées, en plus des services-conseils fournis par téléphone.** Rappelons qu'Agropur coopérative assure ces services à ses sociétaires, et ce, conformément à la convention de mise en marché.



### Bactéries totales (BT)

Lait conforme à la norme:

**97,57 %** en 2023

**97,55 %** en 2022

### Cellules somatiques (CS)

Lait conforme à la norme:

**99,38 %** en 2023

**99,51 %** en 2022

### Adultération du lait par l'eau

Lait conforme à la norme:

**99,72 %** en 2023

**99,78 %** en 2022

## QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

Résultat d'analyse		2023	2022	2023	2022
		% volume	% volume	% analyses	% analyses
Bactéries totales	1 à 15 000/ml	56,13	57,55	54,49	56,12
	15 001 à 50 000/ml	34,73	33,69	36,02	34,82
	50 001 à 121 000/ml	6,71	6,31	6,99	6,54
	plus de 121 000/ml	2,43	2,45	2,50	2,52
Cellules somatiques	1 à 100 000/ml	15,29	15,76	14,14	14,67
	100 001 à 200 000/ml	51,67	53,14	48,54	50,14
	200 001 à 300 000/ml	25,68	24,83	27,83	26,81
	300 001 à 400 000/ml	6,74	5,78	8,38	7,42
	plus de 400 000/ml	0,62	0,49	1,11	0,96

## MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

	2023	2022	2023	2022
	pondérée	pondérée	arithmétique	arithmétique
Bactéries totales	24 981	24 626	25 640	25 218
Cellules somatiques	176 294	172 527	184 713	180 799

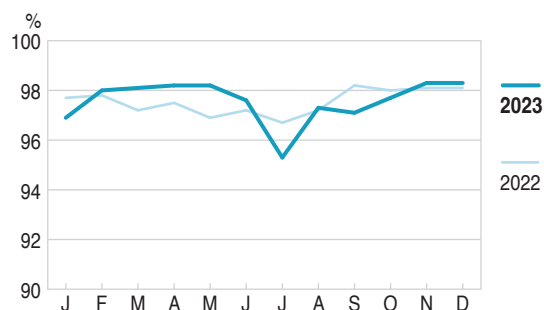
## EXIGENCES QUALITATIVES – 2023

Type d'analyse	Norme
Bactéries totales	121 000 CBI <sup>1</sup> /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml
Bactéries après pasteurisation	7 000 UFC <sup>2</sup> /ml
Cellules somatiques	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml
Adultération par les antibiotiques	Négatif à l'analyse
Adultération par l'eau	Point de congélation n'excède pas -0,507 °C
Adultération par les antiseptiques	Négatif à l'analyse
Sédiments	Aucun sédiment
Odeur	Aucune mauvaise odeur
Température	4 °C maximum
Saveur	Aucune mauvaise saveur
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru)	Aucune falsification permise

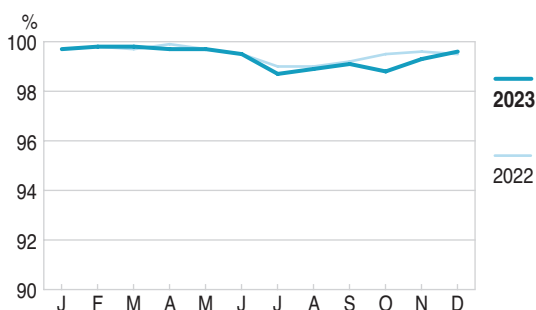
1 Comptage bactérien individuel

2 Unités formant des colonies

## LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES



## LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES



## Programme de reconnaissance Lait'xcellent

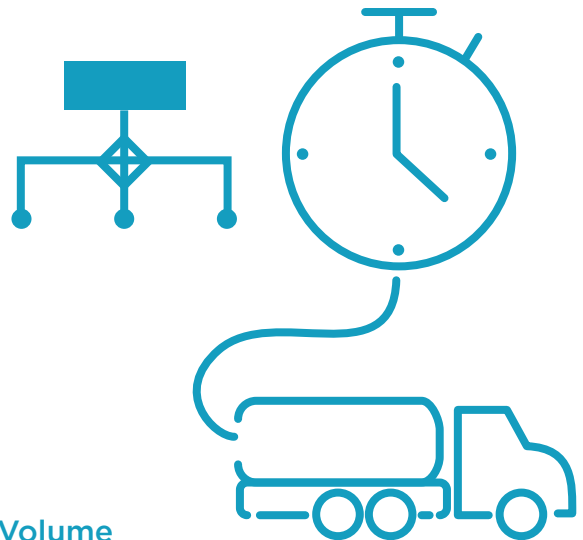
Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses aux trois gagnants du Québec et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs visant une qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année.



- 1 Moyenne inférieure à 10 000 BT et aucun résultat supérieur à 30 000 BT  
Moyenne inférieure à 150 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 2 Moyenne inférieure à 25 000 BT et aucun résultat supérieur à 40 000 BT  
Moyenne inférieure à 200 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 3 Aux producteurs dont les résultats pour la qualité du lait se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de 2022

## Contrôles techniques

La section contrôles techniques de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.



### Volume

**96%** du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

### Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

**96%** du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

### Écart entre le volume mesuré à la ferme et à l'usine

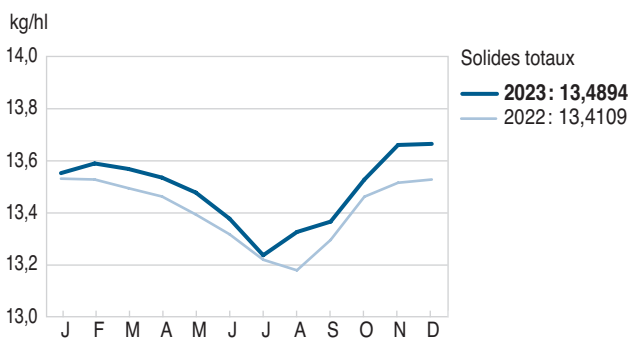
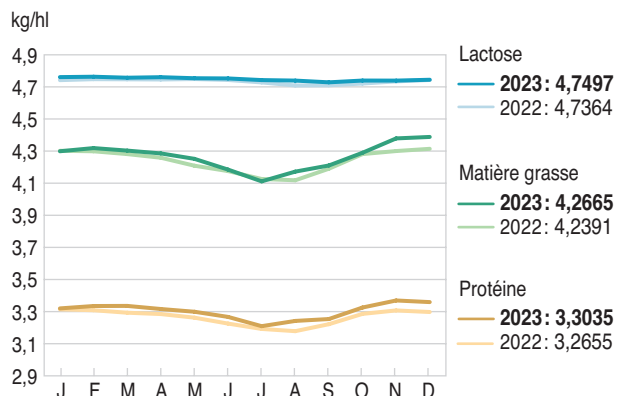
Plusieurs mesures sont instaurées pour permettre au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. Parmi ces mesures, il y a les visites régulières pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques lors des calibrations dans les usines. Les vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présente des variations importantes sont aussi effectuées. **En 2023, l'écart était de 0,11 %, comparativement à 0,12 % en 2022.**

### Gestion des résultats des programmes d'échantillonnage et d'analyse

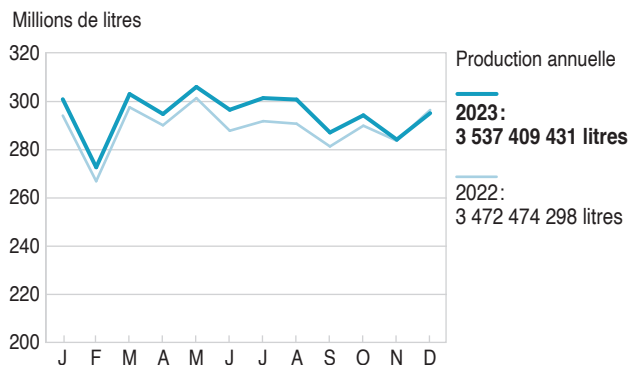
Tout au long de l'année, un suivi constant est effectué avec les transporteurs de lait, les usines laitières et le laboratoire pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'échantillonnage.

En 2023, **809 547 résultats d'analyses** (790 805 officiels et 18 742 rejets, ce qui fait 2,3 % de rejet) **et 113 713 résultats de citernes** ont été validés afin d'assurer le paiement du lait et la facturation. Également, **207 468 échantillons pour la qualité du lait (bactéries)** ont été traités. De ce nombre, 12 020 ont été annulés à cause d'un code de rejet, ce qui représente 5,79 % d'échantillons rejetés.

### TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE



### VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT



# ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure la certification des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet **proaction.quebec** ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.

## Processus de validation

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin d'assurer la conformité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration fait l'objet d'une validation à la ferme. Par ailleurs, un nouveau projet pilote de suivi de la bonne application des mesures correctives dans les fermes a été mis en place en 2022, s'est poursuivi en 2023 et continuera d'être appliqué en 2024.

**Le montant pour la validation à la ferme, assumé par Les Producteurs de lait du Québec, est passé de 240 \$ à 257 \$ en 2023.**

## Gestion des producteurs non accrédités

Conformément à la résolution adoptée en avril 2021 par les délégués des Producteurs de lait, 7 producteurs ont vu la collecte de leur lait suspendue pour une durée minimale de 6 jours, puisqu'ils ne détenaient pas leur certification au programme proAction au 1<sup>er</sup> août 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, tout le lait mis en marché provient de fermes accréditées.

## Agents de validation

Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. **En 2023, deux nouveaux agents de validation ont été formés.**

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada.

## Évaluation des animaux par Holstein Canada

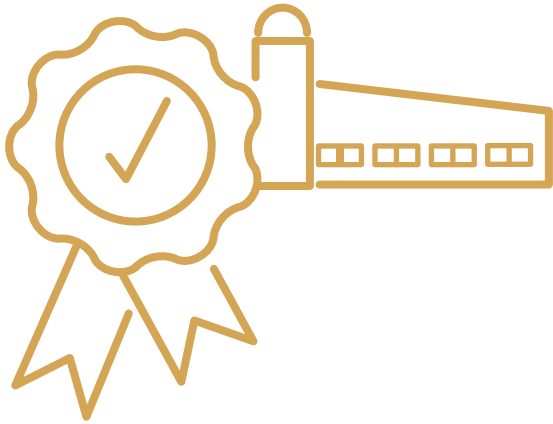
Les Producteurs de lait du Québec ont continué de travailler avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la mobilité des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme.

## Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation de leur certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service. **En 2023, l'organisation a assumé les frais de 842 heures d'accompagnement pour 584 producteurs.**

## Audit interne

En 2023, Les Producteurs de lait du Québec, en tant qu'administrateur provincial du programme proAction, ont fait l'objet d'un processus de vérification interne par Les Producteurs laitiers du Canada. L'objectif était de vérifier l'efficacité du système d'accréditation et la conformité des personnes qui appliquent et coordonnent le programme au Québec. Les résultats de l'audit ont confirmé la bonne gestion du programme proAction par l'organisation.



**2 380 entreprises** ont été visitées pour une validation complète  
**2 074 entreprises** ont soumis une autodéclaration par formulaire

Au 31 décembre 2023:

**4 329** entreprises laitières actives détenaient une **certification proAction, soit 100 % du volume de lait produit**



Au 31 décembre 2023:

**15 agents** de validation étaient accrédités au Québec

Cette année, lors de validations à la ferme:

**11 agents** de validation ont été supervisés par Les Producteurs de lait du Québec

## POURQUOI PROACTION?



Avec le programme proAction, les producteurs de lait s'assurent de répondre aux besoins des acheteurs et évitent les multiples programmes et différents audits à la ferme. ProAction atteste que les producteurs instaurent à la ferme les meilleures pratiques en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Ce programme de certification est un moyen privilégié pour garantir aux acheteurs et aux consommateurs que tous les efforts sont déployés pour répondre à leurs exigences et pour leur rappeler les normes élevées derrière tout le lait produit au Canada. Cette démarche d'amélioration continue est reconnaissable par le logo de la vache bleue «Lait canadien de qualité» qui indique tout le travail effectué pour adhérer à des normes élevées en matière de production et de qualité du lait. Cette image rappelle la contribution des producteurs de lait à assurer un avenir sain et durable, tout en faisant appel à la solidarité des consommateurs à encourager les producteurs de lait d'ici.

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

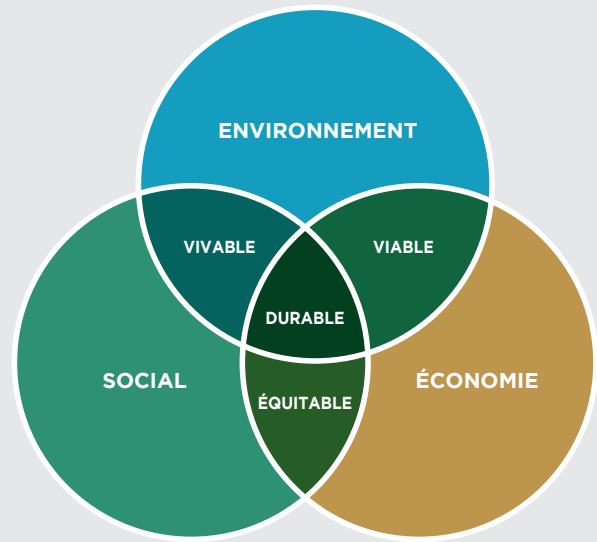
En 2021, Les Producteurs de lait du Québec ont entamé, en collaboration avec la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, une démarche d'évaluation de planification de leurs actions en développement durable en fonction des cibles et des objectifs de l'Organisation des Nations unies (ONU).



## QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

« Le développement durable est une forme de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. »

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1988)



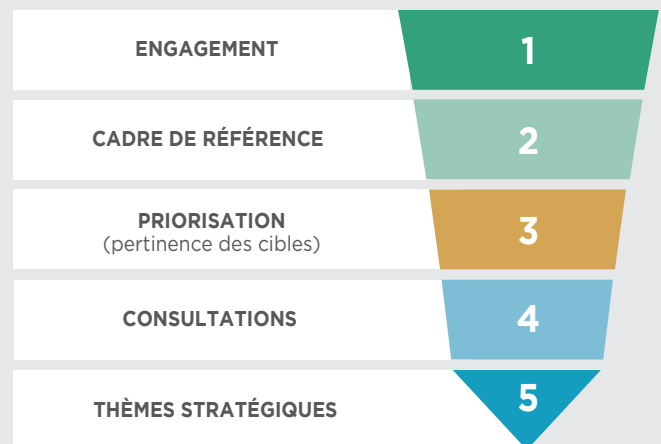
## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui comprennent chacun plusieurs cibles rejoignant les trois piliers du développement durable. Notons que ces cibles ne sont pas toutes pertinentes pour Les Producteurs de lait du Québec.



## OBJECTIF DE LA DÉMARCHE DES PRODUCTEURS DE LAIT

Mobiliser et impliquer le secteur laitier et ses partenaires pour s'assurer d'une production laitière responsable, contribuant à la lutte aux changements climatiques et fournissant un apport économique et social toujours plus grand.



# RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi a réalisé un diagnostic<sup>1</sup> sur le niveau d'intégration du développement durable dans les activités des Producteurs de lait du Québec.

Le diagnostic a permis de faire ressortir quatre actions porteuses qui représentent les forces de l'organisation sur les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

<sup>1</sup> Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (2023). *Démarche et diagnostic de développement durable des Producteurs de lait du Québec*, 87 p. (<https://lait.org/developpement-durable>)

## RECHERCHE ET INNOVATION

« Les Producteurs de lait du Québec encouragent la recherche et l'innovation (R&D). La R&D favorise le transfert et l'appropriation de pratiques agricoles plus productives tout en optimisant l'utilisation des ressources naturelles, répondant ainsi aux critères d'une agriculture durable. Ses retombées sont communiquées et diffusées aux membres. »



**69,8 millions \$**  
**dans 140 projets**  
par Novalait depuis 1995

## GESTION DE L'OFFRE

« La gestion de l'offre permet d'assurer une production locale de grande qualité, tout en offrant aux producteurs un revenu stable et équitable. Elle repose sur une gestion de la production, l'assurance d'un revenu stable des producteurs et la gestion des importations. Le produit des ventes de lait est mis en commun par les producteurs et la qualité du lait mis en marché est une préoccupation importante pour ces derniers. De plus, la gestion de la production réduit considérablement le gaspillage des ressources, diminuant l'impact environnemental de la production. »



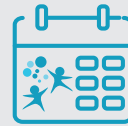
**65 998 emplois\***  
**générés par l'industrie laitière**

\* Inclut les emplois directs, indirects et induits

**PIB**  
**6,1 milliards \$**  
en contribution au PIB

## DONS ET COMMANDITES

« Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent activement dans leur communauté, notamment par le biais de dons et de commandites, faisant ainsi preuve de responsabilité sociale. Ils prennent en considération les producteurs et les consommateurs et ajustent leurs actions en fonction des besoins, et ce, sur une base continue et annuelle, à la grandeur du Québec. »



**350 événements**  
provinciaux

Près de  
**500 organismes**  
soutenus



**Près de 9 millions**  
de berlingots par  
le programme  
lait-école  
**Dans 600**  
écoles primaires



**Près de 2 600 kg**  
de fromage pour  
les collectes de fonds  
d'organismes

## CRÉATION DE RICHESSE ET ACCÈS AU MARCHÉ

« Les engagements des Producteurs de lait du Québec favorisent le développement économique de ses membres et de la société québécoise. La force de l'organisation réside dans sa mission qui est de rassembler les producteurs de lait du Québec dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières. Ainsi, les initiatives entreprises par Les Producteurs de lait du Québec permettent à leurs membres d'accéder à un marché stable et de partager collectivement les risques liés à la mise en marché d'un produit hautement périssable. »



Aide au démarrage

**144 nouvelles fermes**  
démarrées depuis le lancement  
du programme en 2006



Aide à la relève

**Plus de 7 000 prêts**  
de quota émis depuis le lancement  
du programme en 1986

# PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027

À la suite du diagnostic, les productrices et les producteurs de lait ainsi que les partenaires du secteur laitier ont été sondés pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action en développement durable 2023-2027. Cette consultation visait à valider les constats découlant du diagnostic et de la priorisation des cibles, à préciser ce qui est requis pour atteindre les objectifs, à s'assurer de la faisabilité des actions proposées pour réaliser les objectifs du plan et à clarifier les attentes des producteurs et des partenaires par rapport à ce dernier. Le Plan a été adopté à l'unanimité par les producteurs en avril 2023 et s'articule autour de trois grands thèmes.



## CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Soutenir la gestion de l'offre comme modèle de mise en marché collective durable

- Participer à établir un environnement d'affaires permettant la rentabilité et la pérennité des fermes
- Préserver une répartition équitable de la richesse dans la filière
- Maintenir l'équité entre les producteurs
- Maintenir la gestion collective des risques et des programmes de soutien

Maintenir des fermes dans toutes les régions, contribuant au développement économique régional

- Contribuer à la durabilité des fermes dans toutes les régions du Québec
- Favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et formée
- Recenser l'implication sociale des producteurs à l'extérieur de la ferme
- Appuyer les organisations qui mènent des démarches pour le maintien des lois et des mécanismes visant la protection des terres agricoles

Promouvoir les saines habitudes de vie

- Appuyer des organismes québécois partageant les valeurs en développement durable
- Appuyer des organismes qui viennent en aide aux producteurs
- Promouvoir l'importance d'une alimentation saine et durable et de l'exercice auprès des familles québécoises

## PRODUCTION AGRICOLE RESPONSABLE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Utiliser rationnellement les ressources naturelles dans les fermes laitières	Optimiser la gestion de l'eau à la ferme en respectant les principes : réduire, réutiliser, préserver
	Transférer les connaissances et évaluer le taux d'adoption des pratiques de gestion des sols favorisant la santé et la conservation des sols cultivables et la qualité des aliments récoltés
Minimiser l'impact de la production laitière sur l'environnement	Favoriser une saine gestion des déchets et des plastiques agricoles
	Documenter les pratiques favorisant la préservation de la biodiversité et des écosystèmes et leur taux d'adoption
	Ajuster le niveau de production de lait cru en fonction de la demande le plus efficacement possible
Optimiser la gestion du troupeau	Utiliser judicieusement les intrants
	Favoriser l'amélioration continue de la santé et du bien-être animal
	Produire un lait nutritif de qualité supérieure

## LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Améliorer continuellement le bilan des gaz à effet de serre (GES) des fermes laitières avec l'objectif d'atteindre la carboneutralité en 2050	Réduire les émissions de méthane entérique et les GES provenant des fumiers et des sols
	Actualiser les connaissances et comparer les pratiques favorisant la séquestration du carbone dans les fermes laitières
	Connaître l'impact environnemental des différentes stratégies d'optimisation du transport du lait
S'adapter aux changements climatiques	Transférer les connaissances et évaluer le taux d'adoption des pratiques favorisant l'adaptation aux changements climatiques
	Participer à la mise en place d'outils d'aide à la décision favorisant l'adaptation aux changements climatiques, particulièrement pour les pratiques culturales
	Favoriser l'accès à des ressources d'accompagnement aux producteurs

# DURABLE

Le Plan d'action en développement durable 2023-2027 vise à donner un cadre clair à l'organisation pour orienter ses actions futures sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Il sert de guide pour orienter les besoins en recherche et en formation, pour outiller les producteurs dans la réalisation des objectifs fixés et pour amorcer un dialogue visant une meilleure compréhension mutuelle entre les producteurs laitiers et la société.

À partir des résultats de recherche, des formations offertes et des outils disponibles et en développement qui découleront du plan, les producteurs seront invités à consolider ou à entreprendre de nouvelles actions à leur ferme.





## LABORATOIRE — VIVANT — Lait carboneutre

### LABORATOIRE VIVANT – LAIT CARBONEUTRE

Objectif – Accompagner les producteurs de lait dans un processus de codéveloppement des pratiques visant à séquestrer le carbone et réduire les émissions de GES dans les fermes participantes.

- 20 fermes au Québec
- 38 chercheurs et chercheuses
- 2023-2028
- En collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agrinova, ICIARC, Novalait, l'Université Laval et l'UPA Montérégie



### PROJET ESTIMATION DU MÉTHANE

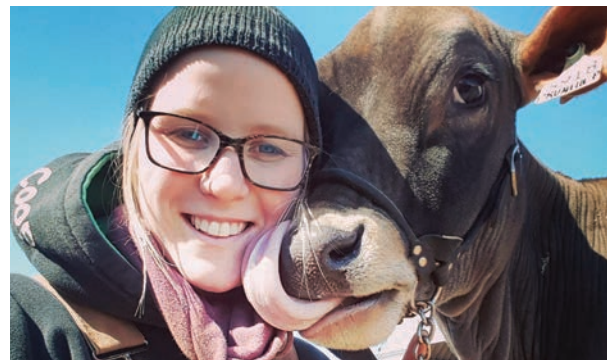
Objectif – Estimer la quantité de méthane entérique de l'ensemble des vaches laitières d'un troupeau à partir de l'analyse du lait de réservoir.

- Vise une réduction des émissions de méthane provenant de la fermentation entérique des troupeaux laitiers de 14 à 16 % pour chaque kilogramme de lait produit
- 2023-2027
- En collaboration avec Valacta (Lactanet) et le soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030

Les productrices et producteurs de lait étant au cœur du Plan d'action en développement durable 2023-2027, la mise en œuvre du plan considérera l'impact des actions proposées sur leur qualité de vie, sur leur santé mentale et physique ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Pour atteindre les objectifs, Les Producteurs de lait du Québec misent sur les forces des producteurs d'ici et sur leur volonté d'innover.

Ensemble, pour le développement durable.



# RECHERCHE ÉCONOMIQUE

La Direction de la recherche économique conseille les dirigeants des Producteurs de lait du Québec sur les politiques et les dossiers reliés à l'industrie laitière. Elle accomplit ce mandat par la réalisation d'études, d'analyses et la rédaction de textes de vulgarisation pour guider les différentes instances et directions de l'organisation. La Direction représente l'organisation à de nombreux comités tant sur la scène québécoise que canadienne.



Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique Myriam Falcon, conseillère en agronomie  
Chantal Fleury, directrice adjointe de la recherche économique Rock Éric Hounhouigan, agroéconomiste Jérôme St-Pierre, économiste

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

### Actions porteuses en développement durable

Le Plan d'action en développement durable 2023-2027 des Producteurs de lait du Québec a été adopté en avril 2023. Depuis, les travaux se poursuivent pour sa mise en œuvre. Une rencontre avec les partenaires de tous horizons en octobre 2023 a permis de présenter le Plan, de prioriser, valider et bonifier les éléments de mise en œuvre et d'identifier des pistes de partenariat pour sa réalisation. L'expertise de la Direction en matière de développement durable est aussi mise à profit aux niveaux national et provincial dans le cadre de différents comités visant à outiller les producteurs et leurs conseillers pour une production laitière répondant aux objectifs du Plan.

Les Producteurs de lait du Québec ont également obtenu un soutien financier important des gouvernements pour la réalisation de projets structurants pour l'atteinte de la carboneutralité. Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec permettra la réalisation d'un projet sur cinq ans afin de rendre disponible aux

producteurs une estimation des émissions de méthane entérique de leurs troupeaux à l'aide des échantillons de lait collectés à leurs fermes. Valacta a été chargé de la mise en œuvre de ce projet. Le projet de Laboratoire vivant Lait – carboneutre a pour sa part été retenu par le gouvernement fédéral afin d'améliorer le bilan carbone des fermes laitières par un travail de codéveloppement entre 20 fermes laitières québécoises, des chercheurs et d'autres partenaires de services conseils. Novalait est responsable de ce projet structurant, où les producteurs testeront diverses pratiques en lien avec les sols, les cultures, le troupeau et le fumier dans les cinq prochaines années.

Finalement, les projets liés aux objectifs d'amélioration de la santé et la conservation des sols, de la gestion des matières fertilisantes et de la biodiversité découlant du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du gouvernement du Québec ont pris forme en 2023 et seront déployés en 2024, tant par des formations sur les plantes fourragères que des capsules vidéo instructives sur d'autres sujets.

## 11 octobre 2023: rencontre des partenaires en développement durable

**37 organisations** des domaines laitiers, environnementaux, sociaux et économiques participent à une journée d'échange sur le Plan de développement durable des Producteurs de lait du Québec



### Appui aux projets en développement durable

Le gouvernement du Québec **investit 3,6M\$** dans un projet sur cinq ans qui permettra d'estimer les émissions de méthane à partir d'échantillons dans le lait



Le gouvernement du Canada **investit jusqu'à 7M\$** dans le Laboratoire vivant – Lait carboneutre afin d'améliorer le bilan carbone des fermes laitières d'ici



### Capacités de transformation et perspectives de croissance

En collaboration avec la Direction générale et différents partenaires, diverses analyses ont permis d'établir et d'actualiser les hypothèses d'évolution des marchés, de la production laitière canadienne, des fermes laitières québécoises et des surplus structurels de solides non gras. Ces évaluations ont entre autres nourri les travaux provinciaux sur le Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et sur la Planification stratégique 2023-2030 des Producteurs de lait du Québec et le développement du Programme sur la croissance des marchés à l'échelle nationale.

### Publication du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Les travaux de révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code), conclus en décembre 2022, ont mené à la publication du nouveau Code en mars 2023. Ce dernier tient compte de nombreux commentaires formulés lors de la consultation publique menée en 2022. Plusieurs publications dans la revue *Le Producteur de lait québécois*, conférences, webinaires et rencontres avec les intervenants ont permis d'informer l'ensemble du secteur des exigences qui nécessiteront des adaptations à la ferme dans les prochaines années. Les travaux pour intégrer les changements au Code à proAction ont débuté et se poursuivront en 2024.



## Ajustement du prix du lait

### 1<sup>er</sup> février 2023

- 2,2 % pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ 1,74 \$/hectolitre

### 1<sup>er</sup> mai 2024

- 1,77 % pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ 1,53 \$/hectolitre

### Ajustement du prix du lait à la ferme

L'ajustement de prix de 2,2 % au 1<sup>er</sup> février 2023, annoncé en novembre 2022, représentait le résiduel de la hausse pour l'année, après l'avance exceptionnelle du 1<sup>er</sup> septembre 2022 de 2,5 %. Cet ajustement était attendu dans le contexte des coûts élevés, principalement pour l'alimentation des animaux, l'énergie et les engrais.

Lors de l'indexation annuelle des prix pour 2024, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé un ajustement de 1,77 %, effectif le 1<sup>er</sup> mai 2024 plutôt que le 1<sup>er</sup> février, dans le contexte de l'inflation à laquelle font face les consommateurs canadiens, tout en reconnaissant que le prix payé aux producteurs ne représente qu'une partie du prix des aliments. La décision a été prise à la suite des consultations de la CCL auprès des parties prenantes, dont Les Producteurs laitiers du Canada, qui avaient demandé le report de la hausse.

## AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

### Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

La Direction a continué de collaborer étroitement avec le directeur du développement des affaires concernant le suivi et l'avancement des ententes de mise en commun ainsi que la gestion du Plan national de commercialisation du lait. En 2023, les travaux se sont notamment concentrés sur la gestion des surplus de solides non gras, principalement par le Programme sur la croissance des marchés, ainsi que sur l'évaluation de la mise en commun nationale des frais de transport et l'établissement d'un nouveau mode de partage de la croissance des marchés entre les mises en commun régionales.

### Comité sur le quota de P5

Les activités du comité se sont poursuivies en 2023, en visant un équilibre entre la production, la demande et la reconstruction des stocks de beurre. Les analyses de marché et de l'évolution de la production ont permis au comité d'ajuster le droit de produire des producteurs afin de répondre à ces objectifs.

### Recherche et transfert

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à différents comités au niveau provincial et national. Pour ce qui est du transfert de connaissances, la Direction collabore étroitement avec Lactanet et les partenaires de la filière, en plus de contribuer à la réalisation d'événements relatifs au transfert technologique. L'équipe siège également aux différents comités et participe aux travaux émanant de la planification stratégique de la filière laitière, notamment sur le développement des marchés, la réduction des impacts environnementaux et les indicateurs de performance.

Par le comité des dossiers agronomiques, recherche et proAction des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les dossiers agronomiques, l'équipe coordonne la participation de l'organisation aux différentes consultations sur la réglementation en lien avec la production laitière ainsi qu'au développement de proAction. Elle fait partie des différents comités nationaux de développement et d'implantation du programme.

## RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Région	Production totale		Producteurs	
	Litres	%	Nombre	%
01 - Estrie	381 423 165	10,78	422	9,74
02 - Capitale-Nationale – Côte-Nord	85 690 478	2,43	120	2,77
03 - Gaspésie-Les Îles	5 958 922	0,17	11	0,25
04 - Lanaudière	106 704 799	3,02	153	3,53
05 - Mauricie	129 731 787	3,67	174	4,02
06 - Outaouais-Laurentides	133 441 433	3,77	172	3,97
07 - Centre-du-Québec	605 431 527	17,12	625	14,42
08 - Abitibi-Témiscamingue	53 395 358	1,51	88	2,03
09 - Chaudière-Appalaches-Nord	422 825 244	11,95	544	12,55
10 - Chaudière-Appalaches-Sud	336 089 811	9,50	458	10,57
11 - Bas-Saint-Laurent	390 874 569	11,05	514	11,86
12 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	170 651 111	4,82	236	5,45
13 - Montérégie-Est	426 016 569	12,04	469	10,82
14 - Montérégie-Ouest	289 174 658	8,17	347	8,01
<b>Total</b>	<b>3 537 409 431</b>	<b>100,00</b>	<b>4 333</b>	<b>100,00</b>

« Le Plan d'action en développement durable 2023-2027 des Producteurs de lait du Québec a été adopté en avril 2023. Depuis, les travaux se poursuivent pour sa mise en œuvre. »

Finalement, un travail est effectué pour assurer une vigie de plusieurs sujets agronomiques et économiques. Le recensement des données et études les plus récentes permet de répondre rigoureusement aux différents questionnements reliés aux pratiques en production laitière d'ici et d'ailleurs.

### Dossiers provinciaux

En 2023, la mobilisation des partenaires agronomiques en lien avec la réduction à la ferme du ratio entre les solides non gras et la matière grasse (ratio SNG/G) s'est poursuivie. Une conférence collaborative entre Lactanet et le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ) sur les stratégies d'amélioration du ratio a entre autres été développée, pour diffusion dans toutes les régions.

Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent également dans divers comités en collaboration avec différents partenaires institutionnels, de services professionnels et de transfert de connaissances pour développer des projets structurants. La participation au développement d'une campagne du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques fait partie des actions porteuses de la dernière année. En collaboration avec Les Producteurs de bovins du Québec, différentes actions liées à la biosécurité se sont poursuivies, dont le développement d'un plan de mesures d'urgence pour la filière.

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des technologies de l'information assure le développement, l'implantation, l'évolution, la normalisation et la gestion des environnements, des outils et systèmes d'information, des infrastructures, de la téléphonie ainsi que la disponibilité des systèmes en service. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions à l'amélioration et la modernisation en continu des processus et systèmes administratifs. Plusieurs consultants externes prêtent main-forte à l'équipe dans la réalisation du projet d'envergure pour la refonte du système d'exploitation.



**Chloé Arsenault**, développeure DevOps **Isaac Beaudry**, agent réseau et soutien aux utilisateurs **Félix Bernatchez**, analyste-programmeur  
**Benoit Bourgoïn**, directeur des technologies de l'information **Claude Daigneault**, analyste-programmeur **Yacine Kébir**, coordonnateur au développement



**Mona Ouellet**, analyste-programmeure **Sébastien Richard**, administrateur système principal  
**Frédéric S. Lebrun**, technicien en informatique  
**Richard Tremblay**, administrateur de base de données et soutien applicatif

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

### Développement applicatif et système d'exploitation

L'année 2023 a été marquée par la refonte en profondeur de l'architecture du projet Goutte 2.1 et de ses premières livraisons. Le développement des nouveaux extranets est en cours et la Direction des technologies de l'information des Producteurs de lait du Québec est à la création des premiers comités utilisateurs afin de s'assurer du bon alignement des modifications sur l'extranet existant. Elle a aussi fait l'acquisition de plus de 250 nouveaux ordinateurs de poche (PDA<sup>1</sup>) pour le transport du lait et a complété la livraison d'un nouveau système d'exploitation. Le projet Goutte 2.1, incluant la refonte des extranets, progresse bien. Parmi les défis liés à son avancement, notons le nombre élevé de projets et les difficultés de recrutement de personnel qualifié.

La Direction a aussi procédé à la mise en place d'une nouvelle politique sur l'utilisation des ressources informationnelles et implanté de nouveaux processus de mise à jour pour l'ensemble des composantes informatiques.

### Infrastructure, bureautique et cybersécurité

Les efforts et les investissements se poursuivent dans le projet de rehaussement de la sécurité, projet qui demeure au cœur des priorités de l'organisation pour l'ensemble des composantes et environnements informatiques. Des collaborateurs experts se joignent à l'équipe afin de partager leurs connaissances et nous accompagner, entre autres, dans l'évaluation des meilleures pratiques. Ce projet de sécurité et de mise à niveau se poursuivra tout au long de l'année.

### Autres projets et réalisations

- Soutien et maintien des ententes de services avec les clients et fournisseurs externes;
- Refonte des messages textos et envois des courriels pour le traitement et la distribution des résultats et avis de composition/qualité;
- Modifications à la formule de tarification pour le transport du lait;
- Travaux pour la mise en place d'une nouvelle contribution pour le fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché.

<sup>1</sup> Personal Digital Assistant

## Goutte 2.1

Projet majeur de refonte du système d'exploitation



Efforts et investissements dans le projet de **rehaussement de la sécurité**



# Dons de lait

Le programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise offre un approvisionnement continu sur une base planifiée et annuelle. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes communautaires par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire québécois.

En plus des quantités du programme de dons de lait régulier, Les Producteurs de lait du Québec ont offert conjointement avec certains transformateurs des dons spéciaux en produits laitiers pour répondre à des besoins spécifiques dans nos collectivités.

Finalement, à l'approche de la période des fêtes, Les Producteurs de lait du Québec ont aussi fait des dons pour la composition des paniers de Noël. Les besoins pour l'aide alimentaire étant toujours en hausse à cette période de l'année et encore plus cette année en raison de l'inflation et de la hausse des coûts liés à l'alimentation.

À ces efforts s'ajoute le soutien financier des Producteurs de lait du Québec au Programme de récupération en supermarchés (PRS) des Banques alimentaires du Québec, pour un total de 50 000 \$ sur 5 ans. Ce programme vise à réduire la précarité alimentaire et le gaspillage en récupérant les aliments invendus en épicerie pour les acheminer aux personnes vivant de l'insécurité alimentaire.



**Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise**

**307 producteurs** pour un total de **692 443 litres** de lait



**Dons spéciaux en produits laitiers**

Quelque **275 248 litres** de lait



**Dons des fêtes**

**44 974 litres**

de lait à

**103 organismes**

à travers le Québec



**TOTAL POUR 2023**

**1 012 665** de litres de lait remis aux Banques alimentaires du Québec

# COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET VIE SYNDICALE

La Direction communications, affaires publiques et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes, externes et des affaires publiques de l'organisation, et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.



**Sandie Charmeteau**, chargée des communications numériques **François Dumontier**, directeur, communications, affaires publiques et vie syndicale  
**Audrey Gendron**, secrétaire de rédaction **Yanick Grégoire**, directeur adjoint, communications, affaires publiques et vie syndicale  
**Alexandra Perron**, conseillère aux communications **Marlène Rancourt**, conseillère principale aux communications, relations publiques et médias numériques

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

### Relations gouvernementales

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent de défendre les intérêts des producteurs auprès des élus, instances et fonctionnaires des gouvernements québécois et canadien. En 2023, des rencontres avec les députés fédéraux ont été organisées en marge de la Conférence annuelle sur la politique laitière des Producteurs laitiers du Canada. Des efforts ont aussi été déployés dans le cadre de la campagne électorale au Québec afin de faire connaître et d'assurer l'avancement de différents dossiers en lien avec la production laitière. Parmi eux, notons l'envoi d'un questionnaire aux différents chefs de partis qui leur a permis de préciser plusieurs engagements électoraux pris à l'égard des producteurs.

De la veille et des suivis quant aux nouveaux accords commerciaux en négociation, dont le Mercosur, l'Alliance du Pacifique ainsi que la négociation Canada-Royaume-Uni, ont aussi été assurés en 2023. Finalement, des actions de relations gouvernementales ont été menées pour assurer l'adoption du projet de loi C-282 à la Chambre des communes en juin et sa progression vers l'adoption finale au Sénat.

### Rencontre présentielle avec les députés fédéraux

21 mars 2023

46 députés



## Plan de développement durable

Au cours de l'année, plusieurs efforts de communications ont été déployés pour l'adoption du Plan de développement durable des Producteurs de lait du Québec. En plus de la production d'un document de communication pour faire connaître le Plan, des activités de relations publiques ont été organisées en lien avec l'annonce d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour un projet de recherche sur le méthane ainsi que l'annonce du gouvernement fédéral d'un financement pour le Laboratoire vivant – Lait carboneutre.

## 40<sup>e</sup> anniversaire des Producteurs de lait du Québec

En 2023, Les Producteurs de lait du Québec ont célébré leur 40<sup>e</sup> anniversaire. Un plan de communication a été élaboré et mis en œuvre, une rubrique d'articles a été publiée dans la revue, des pages thématiques ont été développées et une exposition photo hommage a été présentée à l'assemblée générale annuelle.



1 Exposition photo hommage pour les 40 ans de l'organisation 2 3 des 10 éditions 2023 de la revue *Le producteur de lait québécois*  
 3 Logo créé pour le 40<sup>e</sup> anniversaire 4 Page couverture du Plan de développement durable 2023-2027 5 Visuel des Journées de réflexion 2023  
 6 Affiche sur les retombées économiques au Québec en 2023 7 Bannière exposée à l'assemblée générale annuelle 2023

## AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

### Gestion de la réputation et mise à jour des dossiers d'enjeux

Les Producteurs de lait du Québec suivent et documentent un large éventail de dossiers d'enjeux. Que ce soit par rapport à l'alimentation des bovins laitiers, au bien-être animal, à l'environnement ou aux questions sociales et politiques, de nombreux sujets font l'objet de suivis et de recherche constante mettant en valeur les connaissances scientifiques les plus à jour. L'organisation fait d'ailleurs partie d'un groupe pancanadien de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise.

### Relations avec les médias

Sur le plan des relations avec les médias, Les Producteurs de lait du Québec répondent en continu aux demandes des journalistes, préparent des communiqués et organisent, le cas échéant, des activités de presse afin de susciter l'intérêt des médias pour nos enjeux prioritaires.

### Plans de communication

Plusieurs plans ont été réalisés en 2023 afin de soutenir les différentes actions de communication de l'organisation. Ce fut le cas pour la stratégie de développement durable, la révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, la révision du prix aux producteurs et pour la production de matériel pédagogique pour les producteurs dans le cadre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du gouvernement du Québec.

### Promotion de la profession

En 2023, les Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont fait un retour sur une seule journée, soit le 10 septembre. Trois fermes laitières ont ouvert leurs portes au public pour partager de l'information sur l'agriculture d'ici et sur les gestes que posent les producteurs au quotidien pour protéger l'environnement et assurer le bien-être de leurs animaux. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi participé aux initiatives de l'UPA pour promouvoir l'achat local, en collaborant à l'application mobile *Mangeons local plus que jamais!*

### La revue *Le producteur de lait québécois*

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats en matière de communication avec les producteurs. Il est possible de consulter la revue du mois en cours, et les éditions précédentes, sur le site extranet des producteurs et sur [lait.org](http://lait.org). Les travaux concernant l'ajout d'un volet numérique à la revue se sont poursuivis en 2023.

## Outils de communication

- Site web [lait.org](http://lait.org)
- Extranet des producteurs
- Bulletin hebdomadaire *Laitb'do*
- Rapport annuel
- Brochure sur la gestion de l'offre

## Médias sociaux

- Facebook: @ProdLaitQc
- Facebook Daniel Gobeil: @DanielGobeilPLQ
- Instagram: @ProdLaitQc
- Twitter: @ProdLaitQc, @RevueLPLQ
- YouTube, LinkedIn

Ces plateformes visent à répondre aux besoins d'information, à vulgariser le travail de l'organisation, à valoriser la profession et à promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Une grande attention est portée aux visuels et à l'interactivité en priorisant les contenus dynamiques, exclusifs et originaux, dont des vidéos.

## Nombre d'abonnés

### Facebook

Les Producteurs de lait du Québec  
20 300

Daniel Gobeil  
1 300

### X

2 624

### Instagram

1 900

### LinkedIn

1 706

### Youtube

627



Publication sur la page Facebook de Daniel Gobeil, président des Producteurs de lait du Québec

« Des actions de relations gouvernementales ont été menées pour assurer l'adoption du projet de loi C-282 à la Chambre des communes en juin et sa progression vers l'adoption finale au Sénat. »

#### **Formation et vie syndicale**

Des formations sont offertes aux nouveaux élus et aux membres du conseil d'administration de l'organisation chaque année. Des réunions avec les secrétaires des groupes régionaux concernant des dossiers reliés à leur fonction sont organisées périodiquement. La Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des Journées de réflexion et des assemblées générales de l'organisation.

#### **Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre**

Avec ses partenaires, l'UPA et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction poursuit son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre ([mouvementgo.ca](http://mouvementgo.ca)).

#### **Des formations**

sont offertes aux nouveaux élus et aux membres du conseil d'administration de l'organisation.



# MARKETING

La Direction marketing est responsable de tous les programmes francophones de publicité et de promotion des produits de la famille laitière sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités publicitaires dédiées à la valorisation de la profession, la représentation en matière de nutrition auprès des professionnels de la santé, certaines recherches de tendances en consommation de même que les rapports de performance des différentes catégories de produits laitiers relèvent des Producteurs laitiers du Canada.



Sara Bujold, conseillère principale – publicité Alyssa Chapleau, agente marketing numérique Julie Gélinas, directrice du marketing  
Élyse Papillon, technicienne marketing Lucy Royer, technicienne administrative

## Lait

Débutant en février, *Distinguer le lait du faux* avait pour objectif d'aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés quant au lait dans un contexte de vive concurrence impliquant de nombreuses offres de boissons alternatives. L'offensive cumulait divers messages déclinés en vidéos numériques, affichage, médias sociaux, magazines, journaux et cafés urbains. En complément, le balado OhDio de Radio-Canada, *Jugez par vous-même*, visait à faire la lumière sur les informations et les mythes entourant la production laitière. Animés par la populaire actrice Marie-Soleil Dion, les quatre épisodes proposaient des entrevues avec des experts de différents secteurs et deux productrices de lait.

En avril, *Y'en a dedans* a vanté les mérites des laits enrichis à teneur très élevée en protéines, en collaboration avec les quatre partenaires transformateurs offrant Natrel +, Ultra Plus, Joyya et Fairlife. Déployée à la télévision, en ligne,



en affichage, imprimé et web, l'offensive s'est également démarquée à l'occasion de la série télé *Survivor* alors que différentes occasions de visibilité ont été mises en vedette.

Septembre a assuré le coup d'envoi de la campagne publicitaire automnale *Votre lait*, soulignant la qualité de la production laitière d'ici et ses standards de renommée internationale. Pour l'occasion, le retour du porte-parole des Producteurs de lait du Québec, Laurent Duvernay-Tardif, se manifeste par son apparition caméo sous le couvert de trois personnages surprenants. Illustrant le vif intérêt des consommateurs pour le lait, les déclinaisons ont présenté de véritables commentaires d'admirateurs fidèles. L'offensive incluait également des formats audios numériques, des bannières web ainsi que des partenariats de contenu. Enfin, le site web [lafamilledulait.com](http://lafamilledulait.com), carrefour de l'information du secteur laitier, propose désormais aux consommateurs une nouvelle vitrine sur la démarche de responsabilité sociale des Producteurs de lait du Québec.

La traditionnelle campagne du temps des fêtes du lait a mis en scène les enfants préférés du public, offrant aux parents un cadeau vivement convoité : *la paix d'esprit*. Illustrant avec candeur une réalité parentale partagée de toutes les familles



1 Campagne Lait automne 2 Campagne Y'en a dedans, Lait Extra 3 Capitales de Québec 4 Campagne Distinguer le lait du faux 5 Campagne Le lait bio, c'est logique, Lait Biologique 6 Campagne Lait Noël

« Septembre a assuré le coup d'envoi de la campagne publicitaire automnale *Votre lait*, soulignant la qualité de la production laitière d'ici et ses standards de renommée internationale. Pour l'occasion, le retour du porte-parole des Producteurs de lait du Québec, Laurent Duvernay-Tardif, se manifeste par son apparition caméo sous le couvert. Illustrant le vif intérêt des consommateurs pour le lait, les déclinaisons ont présenté de véritables commentaires d'admirateurs fidèles. »

d'ici, les astuces proposées visaient à leur donner un peu de répit en cette période festive. De plus, un message de 15 secondes ainsi que des exécutions en affichage et en magazine rappelaient le soutien des Producteurs de lait du Québec à l'égard des Banques alimentaires du Québec (BAQ). Depuis 20 ans, près de 20,8 millions de litres de lait ont gracieusement été offerts à l'organisme. Finalement, pour une huitième année consécutive, la Famille du lait s'est alliée à Ciné-Cadeau de Télé-Québec, le rendez-vous réconfortant de toutes les familles québécoises.

Pour terminer l'année en force, les enfants chéris du lait ont fait leur retour avec un plan original visant à atteindre la pinte de lait au frigo malgré une importante congestion des invités rassemblés à la cuisine : *un troisième lien*. Diffusé durant le traditionnel rendez-vous télévisuel de fin d'année avec un auditoire dépassant les 4,5 millions de téléspectateurs, le message publicitaire a conquis le cœur des Québécois et Québécoises en remportant la première place du concours *Bye Bye de la pub* à Radio-Canada.

#### Commandites

En plus de poursuivre son association avec des événements régionaux comme le Festival western de Saint-Tite et H2O le festival, en Abitibi, notamment, le Lait poursuit sa commandite du très populaire Festival d'été de Québec en tant que partenaire majeur de la série Jeunesse.

#### Lait biologique

Le marketing publicitaire et relationnel a uni ses forces dans une offensive estivale dédiée à la démystification de l'appellation biologique des produits laitiers. Le slogan *Le lait bio, c'est logique*, a résonné à travers une campagne multiplateforme. En complément, un kiosque thématique Lait'vénement bio au Marché Jean-Talon de Montréal et au Grand Marché de Québec a permis aux producteurs d'échanger avec les consommateurs autour d'un lait frappé. Enfin, des actions de soutien marketing aux transformateurs bio ont permis la collaboration avec 8 transformateurs laitiers du Québec et le déploiement de 45 projets promotionnels assurant la bonification de commandes de lait biologique.

#### Lait-école

Près de 9 millions de berlingots de lait ont été distribués dans plus de 600 écoles primaires du Québec durant l'année scolaire, de septembre 2022 à juin 2023. La collaboration des Producteurs de lait du Québec avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des centres de services scolaires du Québec demeure ainsi une priorité pour faire valoir le lait auprès de nombreux comités de parents désireux d'entretenir de saines habitudes alimentaires chez leurs progénitures.

#### Yogourt

Le yogourt était à l'honneur lors de l'émission *Les Chefs!* de Radio-Canada, avec un partenariat média d'une durée de 5 semaines.

#### Recettes d'ici

##### Campagne publicitaire

La plateforme gourmande **recettesdici.com** a brillé dans une toute première campagne promotionnelle, présentée lors d'émissions de télé de grande écoute et sur le web. Combinant le site web, les réseaux sociaux, les articles et l'infolettre, le message a positionné la marque comme une référence culinaire, peu importe l'occasion ou la saison. Avec plus de 1 800 recettes appétissantes, colorées et créatives, 100 articles éducatifs et divertissants, un menu de la semaine et un outil vide-frigo répondant au besoin des consommateurs, c'est 3,66 millions de visites qui ont été enregistrées sur le site en 2023.



#### Lait au chocolat

Le Lait au chocolat a rayonné à l'occasion de 82 tournois de hockey et de ringuette durant la saison 2022-2023. Également à l'honneur : les randonnées cyclistes de Vélo Québec et 14 courses à pied à travers la province. Les Jeux du Québec et le baseball des Capitales de Québec ont aussi profité de partenariats gagnants avec le Lait au chocolat, boisson de récupération par excellence après un effort physique intense.



#### Fromages d'ici

##### Campagnes publicitaires

Au printemps, le fort attachement des gens envers les fromages d'ici s'est inscrit à travers des mises en scène plus grandes que nature.

La campagne *Juste trop bons* de deux messages s'est déclinée à la télévision, en numérique, imprimé et sur les médias sociaux.

À l'automne, un élan marketing a initié les consommateurs aux nouvelles pastilles de goût, qui proposent un profil aromatique basé sur trois attributs, soit la flaveur, l'intensité et la texture. Cette innovation permet ainsi une meilleure compréhension du produit et facilite le choix ou la substitution d'un fromage. L'offensive s'est déclinée en affichage dans les lieux de ventes, sur les plateformes numériques et en contenu sur les médias sociaux.



« Le site **lafamilledulait.com** a proposé du contenu bonifié témoignant des efforts d'amélioration continue des producteurs, tout comme les actions destinées à la qualité du produit, le respect de l'environnement et l'éthique qui façonnent le travail des producteurs de lait au quotidien. »



1 Offensive Pastilles de goût, Fromages d'ici 2 Cellier Fromages d'ici, ITHQ 3 Offensive Pastilles de goût, Fromages d'ici 4 Tour la nuit, Vélo-Québec 5 Gâteau tres leche au chocolat, Recettes d'ici 6 Campagne Lait automne

### Commandites

Une quarantaine de dégustations de fromages au profit de diverses causes caritatives ont été déployées à l'échelle du Québec. Le Théâtre Jean-Duceppe, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Omnium de tennis Banque Nationale, le Festival des vins de Saguenay et le concours Sélection Caseus, qui célèbre les meilleurs fromages du Québec, ont garni le registre des alliances profitables. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi renouvelé leur partenariat avec le Centre d'expertise fromagère du Québec dont la mission est d'appuyer une production fromagère de qualité, saine, durable et rentable et qui contribue au développement régional.

### Crème

Les Producteurs de lait du Québec ont signé une douzième année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec. 14 270 452 contenants ont été imprimés avec la référence **recettesd'ici.com**, encourageant les consommateurs à cuisiner avec la crème bien sûr, mais aussi avec l'ensemble des produits laitiers. De juin à octobre, cette identité promotionnelle s'est de plus fréquemment retrouvée à l'honneur dans de nombreuses circulaires des supermarchés du Québec, maximisant ainsi la portée du partenariat de longue date. De plus, Recettes d'ici s'est jointe à titre de partenaire gourmand de la deuxième édition du Festifraîche, un événement célébrant les récoltes automnales des fraises et des framboises.

### Promotion de la profession

En complémentarité avec les efforts publicitaires des Producteurs laitiers du Canada qui visent à maintenir la confiance qu'accordent les consommateurs envers le sceau « Lait de qualité », Les Producteurs de lait du Québec ont déployé plusieurs élans pour vanter les efforts d'amélioration continue de leurs membres. Une vidéo produite en partenariat avec le média *Urbania* a présenté le quotidien d'une productrice laitière, le tout animé par l'humoriste de la relève Josianne Aubuchon. Le site **lafamilledulait.com** a proposé du contenu bonifié témoignant des efforts d'amélioration continue des producteurs, tout comme les actions destinées à la qualité du produit, le respect de l'environnement et l'éthique qui façonnent le travail des producteurs de lait au quotidien. De plus, quatre nouveaux articles explorant les sujets de la gestion de l'offre, la santé des sols et la biodiversité, la mission de la ferme Macdonald de l'Université McGill et le projet Agriclimat ont été publiés. Une section « Foire aux questions » a répondu sans détour aux interrogations des consommateurs sur les sujets qui les préoccupent. Enfin, en tant que partenaires de la série télé *Arrive en campagne* animée par Bob le chef, Les Producteurs de lait du Québec ont contribué à la production et à la diffusion de deux épisodes dédiés au désir de dépassement des producteurs de chez nous.

### Commandites

Les Producteurs de lait du Québec ont profité de leur partenariat avec l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) pour maximiser leur présence dans 27 événements régionaux.

L'organisation a également soutenu la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC), le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, la Fondation CHU Sainte-Justine, les Banques alimentaires du Québec et 103 organismes de bienfaisance en fournissant des produits laitiers pour leurs paniers de Noël.

# FINANCES ET ADMINISTRATION

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière des différents fonds des Producteurs de lait du Québec, incluant les groupes régionaux. Elle assure également les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, ce qui inclut les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services ainsi que la facturation aux usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quotas des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Enfin, elle fournit un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.



**Martine Bédard**, technicienne comptable **Geneviève Bordeleau**, technicienne comptable **Claudia Larouche**, comptable de gestion  
**Nazgul Lim**, technicienne comptable **Nancy Noiseux**, agente au paiement du lait



**Elaine Pellerin**, coordonnatrice au service du pool **Cesar Perez Huanca**, commis comptable  
**Patrick Verstricht**, directeur finances et administration

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

### Contribution pour l'administration du plan conjoint

Suivant l'adoption de la résolution sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint par l'Assemblée générale annuelle de 2023, la Décision 12375 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 24 mai 2023. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juin 2023, la contribution pour l'administration du Plan conjoint est passée de 0,0350 à 0,0420 \$/kg de solides totaux.

### Révision du ratio maximal admissible au paiement et ajustement des prix

Après avoir examiné les besoins du marché pour les solides non gras (SNG), les offices de mise en marché des provinces de P5 ont convenu de réduire le ratio SNG/G maximal admissible au paiement de 2,25 à 2,20, le 1<sup>er</sup> août 2023. Le ratio de marché est demeuré à 2,00.

La politique de paiement des composants établit deux niveaux de prix en fonction du ratio SNG/G. Afin de mieux refléter le revenu du marché et assurer une meilleure équité entre les producteurs dans un contexte de surplus structurel de SNG sur le marché, des ajustements de prix ont été apportés aux SNG compris entre le ratio de marché et le ratio maximal. Les références de prix ont été ajustées à 70 % du prix de la classe 4a pour les protéines et à 70 % de 0,90 \$/kg pour le lactose et les autres solides.

### Services de vérification des déclarations de l'utilisation du lait

Au cours de l'année 2023, la Commission canadienne du lait a réalisé la vérification des déclarations d'utilisation du lait de 124 entreprises laitières du Québec visées par les conventions, pour un total de 1 569 périodes vérifiées.

### Concernant les états financiers de 2023

Les résultats du Fonds d'administration, excluant ceux affectés aux activités des Programmes-qualité du lait et au programme proAction, présentent un excédent des produits sur les charges de 3,77 millions \$. Le solde de fonds libre

### RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2023

Classe	Description	% Solides totaux	% Recettes
1a	Lait et boissons laitières	14,22	17,91
1b	Crème	3,90	5,15
2a	Yogourt	8,87	8,55
2b	Crème glacée, crème sure, laits frappés et boissons nutritives	1,83	1,98
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b ou 3c	10,51	11,19
3b	Cheddar	12,59	13,90
3c	Asiago, brick, colby, farmer, féta, gouda, havarti, jack, monterey jack, mozzarella, muenster, paneer, parmesan, suisse	19,64	19,12
4a	Beurre et poudre de lait	25,70	18,55
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail et pertes extraordinaires	2,72	3,62
4d	Inventaires et retours en lait de consommation jeté	0,02	0,03
<b>Total</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

d'affectations s'élève à près de 14,80 millions \$ considérant le virement en provenance du Fonds de publicité et promotion.

Comme les années précédentes, les retenues-qualité ont été insuffisantes pour soutenir les coûts des programmes d'amélioration de la qualité et de l'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes. Les frais d'activités liées à l'amélioration de la qualité du lait ont été assumés par le Fonds d'administration. Le résultat net ainsi imputé au fonds en 2023 est de 0,32 million \$ alors que les Programmes-qualité du lait avaient présenté une insuffisance des produits sur les charges de 0,21 million \$ en 2022.

### FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2023

	Janvier à avril	Mai	Juin à juillet	Août à décembre
	\$/kg de ST <sup>1</sup>			
Administration du plan conjoint et Fonds de défense	0,02883	0,02883	0,03583	0,03606
Contribution à l'UPA	0,00737	0,00737	0,00737	0,00714
<b>Total partiel</b>	<b>0,03620</b>	<b>0,03620</b>	<b>0,04320</b>	<b>0,04320</b>
Publicité et promotion	0,10090	0,10070	0,10070	0,10070
Fonds de développement	0,00080	0,00080	0,00080	0,00080
<b>Total</b>	<b>0,13790</b>	<b>0,13770</b>	<b>0,14470</b>	<b>0,14470</b>

1 Solides totaux

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2023

	Prix du lait – intraquota						Prime qualité CMML <sup>1</sup>
	Matière grasse \$/kg	Protéine de niveau 1 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 1 \$/kg	Protéine de niveau 2 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 2 \$/kg	Valeur d'un hl moyen <sup>2</sup> \$/hl	Volume \$/hl
Janvier	13,0425	10,5083	0,9000	3,1204	3,1204	95,54	0,1789
Février	13,1825	10,4194	0,9000	2,8003	2,8003	96,10	0,1664
Mars	13,0753	10,4437	0,9000	2,6782	2,6782	95,40	0,1627
Avril	12,9159	10,6636	0,9000	2,5124	2,5124	94,84	0,1553
Mai	13,2102	10,2875	0,9000	2,5076	2,5076	94,25	0,1550
Juin	12,7853	10,0687	0,9000	2,4983	2,4983	90,49	0,1699
Juillet	13,0092	10,5331	0,9000	2,4353	2,4353	91,14	0,2419
Août	13,2385	10,8742	0,9000	1,7219	0,6300	93,49	0,2280
Septembre	13,1147	10,5154	0,9000	1,6850	0,6300	92,62	0,2310
Octobre	13,3691	10,8531	0,9000	1,8015	0,6300	96,71	0,2204
Novembre	13,4045	10,6874	0,9000	1,8639	0,6300	98,32	0,1871
Décembre	13,6231	10,3453	0,9000	1,8263	0,6300	98,28	0,1871

	Prix du lait – intraquota				Prime qualité CMML <sup>1</sup>
	Matière grasse \$/kg	Protéine (prix pondéré) \$/kg	Lactose et autres solides (prix pondéré) \$/kg	Valeur d'un hl moyen <sup>2</sup> \$/hl	Volume \$/hl
<b>Prix moyen annuel 2023</b>	<b>13,1654</b>	<b>9,9375</b>	<b>0,9702</b>	<b>94,74</b>	<b>0,1860</b>
Prix moyen annuel 2022	12,7150	9,8945	1,1293	92,88	0,1808

1 Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

2 La composition de l'hectolitre moyen varie annuellement. En 2022 : Matière grasse : 4,2391 kg/hl Protéine : 3,2655 kg/hl Lactose : 5,9063 kg/hl. En 2023 : Matière grasse : 4,2665 kg/hl Protéine : 3,3035 kg/hl Lactose : 5,9194 kg/hl.

Au 31 décembre 2023, le coût net lié au programme proAction fait état d'une insuffisance des produits par rapport aux charges d'un peu plus de 1,55 million \$. Le solde de fonds affecté au programme est épuisé et cette somme est maintenant assumée par le Fonds d'administration. Cela s'explique notamment par la fin de la mise en marché du lait produit par les unités de production qui ne sont pas accréditées au programme proAction, le maintien des charges encourues pour les frais de validation du programme ainsi que de l'évaluation des animaux en lien avec le volet bien-être animal.

Par ailleurs, les résultats du Fonds de publicité et promotion ont généré une insuffisance de 1,61 million \$. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale annuelle de 2021, une somme de 1,59 million \$ a fait l'objet d'un virement vers le Fonds d'administration afin de financer les travaux de modernisation des systèmes informatiques de l'organisation, faisant ainsi passer le solde de fonds libre d'affectations à 14,69 millions \$.

En ce qui a trait aux recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool, elles se sont élevées à près de 3,38 milliards \$ en 2023. Les frais de transport et de mise

en commun des frais de transport ont, pour leur part, augmenté, passant de 120,21 millions \$ en 2022 à un peu moins de 131,49 millions \$ en 2023. Cette situation est essentiellement attribuable à la mise en place de la nouvelle entente de la Convention de transport du lait ainsi qu'à la révision de la formule de tarification qui inclut une rétroactivité s'échelonnant sur des années antérieures.

La valeur des transactions sur le SCVQ s'est à nouveau accrue en 2023 alors que les quantités transigées par l'entremise du système ont été supérieures par plus de 37,60 % à celles de 2022.

Pour terminer, un rappel au sujet du Fonds de défense des producteurs de lait, dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle. Ce fonds sert à soutenir les coûts liés à la défense des producteurs de lait, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction. En 2023, les charges ont été quasi exclusivement affectées à la réalisation de certains projets d'études et de recherches pour le Mouvement.

# ÉTATS FINANCIERS 2023



## RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'Assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

Daniel Gobeil

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Alain Brassard

Le 22 février 2024

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

## **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2023 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **Fondement de l'opinion avec réserve**

Les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Brossard

Le 22 février 2024

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

# BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Actif</b>								
<b>Court terme</b>								
Encaisse	5 939 504	6 810 710	—	19 544 438	16 637 091	—	48 931 743	59 365 034
Débiteurs (note 3)	510 449	409 569	—	286 003 909	1 836 665	—	288 760 592	289 254 019
Créances interfonds, sans intérêt	4 831 921	2 417 060	4 565	—	—	(7 253 546)	—	—
Placements (note 5)	3 503 737	4 703 737	—	—	5 500 000	—	13 707 474	9 200 000
Frais payés d'avance	1 760 891	224 334	—	215 200	—	—	2 200 425	920 540
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	2 860 240	—	—	2 860 240	1 871 356
	16 546 502	14 565 410	4 565	308 623 787	23 973 756	(7 253 546)	356 460 474	360 610 949
<b>Long terme</b>								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	208 937	—	—	208 937	80 808
<b>Placements (notes 5 et 15)</b>								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 925 854	—	—	—	1 925 854	1 738 220
Autres placements	1 500 000	5 000 000	229 546	—	1 000 000	—	7 729 546	15 666 298
	1 500 119	5 000 000	2 155 400	—	1 000 000	—	9 655 519	17 404 637
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>								
Actif incorporel (note 8)	979 275	23 353	—	—	—	—	1 002 628	961 866
Autres éléments d'actif	3 674 851	—	—	—	—	—	3 674 851	1 979 130
	334 148	—	—	—	—	—	334 148	327 512
	23 034 895	19 588 763	2 159 965	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	371 336 557	381 364 902
<b>Passif</b>								
<b>Court terme</b>								
Créditeurs et charges à payer (note 9)	3 336 645	4 875 939	—	302 703 109	17 730 475	—	328 646 168	339 784 423
Créances interfonds, sans intérêt	608 838	—	162 697	6 129 615	352 396	(7 253 546)	—	—
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	6 890 885	—	6 890 885	7 643 045
Revenus reportés (note 4)	213 389	—	—	—	—	—	213 389	195 107
	4 158 872	4 875 939	162 697	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	335 750 442	347 622 575
<b>Long terme</b>								
Revenus reportés (note 4)	1 671 024	—	—	—	—	—	1 671 024	99 575
	5 829 896	4 875 939	162 697	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	337 421 466	347 722 150
<b>Soldes de fonds</b>								
Investis en immobilisations	4 286 241	23 353	—	—	—	—	4 309 594	2 758 746
<b>Grevés d'affectations externes</b>								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(324 588)	—	—	—	—	—	(324 588)	(206 579)
Affectés au programme proAction	(1 554 125)	—	—	—	—	—	(1 554 125)	(142 750)
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	2 155 400	—	—	—	2 155 400	2 097 043
Libres d'affectations	14 797 471	14 689 471	(158 132)	—	—	—	29 328 810	29 136 292
	17 204 999	14 712 824	1 997 268	—	—	—	33 915 091	33 642 752
	23 034 895	19 588 763	2 159 965	308 832 724	24 973 756	(7 253 546)	371 336 557	381 364 902

Engagements (note 14)

\* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Produits</b>					
Prélèvements	18 637 139	48 074 380	381 669	67 093 188	63 692 080
Retenues-qualité	801 595	—	—	801 595	1 051 029
Pénalité proAction	218 625	—	—	218 625	373 508
Intérêts	1 795 219	652 797	—	2 448 016	1 092 849
	21 452 578	48 727 177	381 669	70 561 424	66 209 466
<b>Charges</b>					
Activités de promotion	—	3 770 982	—	3 770 982	4 020 494
Campagnes publicitaires	—	23 039 911	—	23 039 911	25 087 910
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 121 106	22 627 494	—	23 748 600	19 996 085
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 457 766	—	—	3 457 766	3 508 393
Exploitation	9 733 356	900 541	—	10 633 897	11 219 753
Formation, information et publications	199 198	—	—	199 198	194 502
Programme proAction	1 772 750	—	—	1 772 750	1 888 076
Programmes-qualité du lait	744 997	—	—	744 997	689 921
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	385 944	385 944	366 321
Recherche	331 757	—	—	331 757	481 296
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	381 186	—	—	381 186	567 687
Réunions des administrateurs et des membres	1 822 097	—	—	1 822 097	1 476 581
	19 564 213	50 338 928	385 944	70 289 085	69 497 019
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	1 888 365	(1 611 751)	(4 275)	272 339	(3 287 553)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	268 013 520	194 861 280
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	268 765 680	195 278 400
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(752 160)	(417 120)
Réserve d'ajustements au début	7 643 045	8 060 165
<b>Réserve d'ajustements à la fin (note 6)</b>	6 890 885	7 643 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	2 725 484	(206 579)	(142 750)	11 350 918
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(570 135)*	(324 588)	(1 554 125)	4 337 213
Acquisitions nettes d'immobilisations	2 130 892	—	—	(2 130 892)
Virement interfonds	—	206 579	142 750	1 240 232
<b>Soldes à la fin</b>	<b>4 286 241</b>	<b>(324 588)</b>	<b>(1 554 125)</b>	<b>14 797 471</b>

\* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 702 493 \$ (419 874 \$ en 2022) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 132 358 \$ (125 250 \$ en 2022).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DU SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Recettes</b>					
Provenant des ventes de lait (note 10)	3 375 314 773	—	—	3 375 314 773	3 250 598 148
Intérêts	882 990	—	—	882 990	437 064
	<b>3 376 197 763</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 376 197 763</b>	<b>3 251 035 212</b>
<b>Distribution des recettes</b>					
Versements nets aux producteurs	3 164 412 066	—	—	3 164 412 066	3 057 980 939
Déduction pour frais de transport	130 744 834	(130 744 834)	—	—	—
Prélèvements	67 093 188	—	—	67 093 188	63 692 080
Retenues-qualité	801 595	—	—	801 595	1 051 029
Pénalité proAction	218 625	—	—	218 625	373 508
Cession temporaire de quotas	7 772 431	—	—	7 772 431	7 473 565
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 881 116	—	—	2 881 116	2 666 632
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 638 244	—	—	1 638 244	1 626 753
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	—	131 486 924	—	131 486 924	120 210 388
Programme de calibrage	213 585	—	—	213 585	184 892
Programme de lait-école	334 311	—	—	334 311	324 004
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	334 562	—	—	334 562	381 279
	<b>3 376 444 557</b>	<b>742 090</b>	<b>—</b>	<b>3 377 186 647</b>	<b>3 255 965 069</b>
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes	(246 794)	(742 090)	—	(988 884)	(4 929 857)
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs au début	363 763	(2 385 119)	150 000	(1 871 356)	3 058 501
<b>Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 12)</b>	<b>116 969</b>	<b>(3 127 209)</b>	<b>150 000</b>	<b>(2 860 240)</b>	<b>(1 871 356)</b>

\* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		2023 Total \$	2022 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis) \$	Libre d'affectations \$		
33 262	17 880 874	2 097 043	(95 500)	33 642 752	36 930 305
(9 909)	(1 601 842)	58 357	(62 632)	272 339	(3 287 553)
—	—	—	—	—	—
—	(1 589 561)	—	—	—	—
23 353	14 689 471	2 155 400	(158 132)	33 915 091	33 642 752

## FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	272 339	(3 287 553)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	550 419	429 783
Amortissement de l'actif incorporel	161 983	—
Perte de valeur relative aux actifs	—	1 892 936
Quote-part de la perte de Novalait inc.	385 944	366 321
	1 370 685	(598 513)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(988 884)	(4 929 857)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(752 160)	(417 120)
Autres (note 16)	(10 341 618)	13 604 025
	(12 082 662)	8 257 048
	(10 711 977)	7 658 535
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	(16 644 300)	(16 440 264)
Dispositions de placements	19 500 000	17 200 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(591 181)	(830 204)
Acquisitions de l'actif incorporel	(1 857 704)	(1 811 279)
Sommes à percevoir des producteurs	(128 129)	(28 100)
	278 686	(1 909 847)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(10 433 291)	5 748 688
Encaisse au début	59 365 034	53 616 346
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>48 931 743</b>	<b>59 365 034</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

### 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec* et est exempté des impôts sur le revenu.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction pour faire suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

### **Participations dans les sociétés satellites**

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

### **Participation dans la coentreprise**

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

### Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif corporel acquis sont comptabilisés au coût.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Logiciel	8 ans
Matériel roulant	8 ans

#### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### Constataion des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatées lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2021, ce régime présente un déficit de solvabilité de 3 631 800 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 387 975 \$ (343 283 \$ en 2022) pour tout le personnel participant couvrant les volets à prestations définies.

### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### 3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Clients et autres	132 451	121 294	—	—	253 745	160 325
Entreprises laitières	—	—	284 490 882	—	284 490 882	286 576 574
Intérêts courus	118 242	268 301	67 464	140 083	594 090	572 538
Les Producteurs laitiers du Canada	—	1 932	—	—	1 932	874
Producteurs	—	—	217 363	1 484 248	1 701 611	1 066 103
Sociétés satellites	2 623	—	—	—	2 623	4 147
Subvention du MAPAQ	—	—	75 000	—	75 000	75 000
Taxes de vente	164 778	—	691 853	—	856 631	408 427
Transporteurs	—	—	461 347	—	461 347	212 605
Union des producteurs agricoles	92 355	18 042	—	212 334	322 731	177 426
	510 449	409 569	286 003 909	1 836 665	288 760 592	289 254 019

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2024, dont 82 % au 31 décembre 2023 (83 % au 31 décembre 2022) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

### 4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

#### Ordinateurs de poche – Fonds d'administration et Fonds du pool

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis en 2023 des ordinateurs de poche pour 317 993 \$ (152 526 \$ en 2022). Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 132 358 \$ (137 925 \$ en 2022) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2023, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élevaient à 367 885 \$ (182 250 \$ en 2022), dont 158 948 \$ (101 442 \$ en 2022) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 208 937 \$ (80 808 \$ en 2022) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

De l'aide financière a été accordée à l'Organisation pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD) et du Plan pour une économie verte 2030 (PEV). Au cours de l'exercice, un montant de 226 026 \$ a été porté aux produits et aux charges de recherche.

Au 31 décembre 2023, le solde des revenus reportés relatif à l'aide financière de ces projets de recherche s'élevait à 1 509 465 \$, dont 47 378 \$ pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 1 462 087 \$ pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

## 5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Participations dans les sociétés satellites</b>						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion CIAQ inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
<b>Participation dans la coentreprise</b>						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 925 854	—	1 925 854	1 738 220
<b>Autres placements</b>						
Dépôts à terme <sup>1</sup>	1 500 000	7 000 000	—	2 000 000	10 500 000	13 800 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande <sup>1</sup>	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés <sup>2</sup>	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	3 007 474
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt <sup>3</sup>	—	—	229 546	—	229 546	358 824
	5 003 737	9 703 737	229 546	6 500 000	21 437 020	24 866 298
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 503 737	4 703 737	—	5 500 000	13 707 474	9 200 000
	1 500 000	5 000 000	229 546	1 000 000	7 729 546	15 666 298

- 1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme, puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 3,90 % à 5,75 % (de 1,49 % à 5,00 % en 2022) et viennent à échéance de janvier 2024 à décembre 2028 (de janvier 2023 à décembre 2027 en 2022).
- 2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2023, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.
- 3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 57 358 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (45 149 actions en 2022) pour un coût de 573 579 \$ (451 490 \$ en 2022).

## 6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	6 367 530	5 387 802	979 728	931 458
Matériel roulant	76 531	54 623	21 908	28 737
Équipement de bureau	5 340	4 348	992	1 671
	6 449 401	5 446 773	1 002 628	961 866

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 550 419 \$ (429 783 \$ en 2022).

## 8. ACTIF INCORPOREL – FONDS D'ADMINISTRATION

	2023 \$	2022 \$
Logiciel	3 674 851	1 979 130

## 9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	118 817	—	—	—	118 817	117 425
Coentreprise	—	—	73 664	—	73 664	74 426
Entreprises laitières	28 377	—	—	—	28 377	32 122
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	10 886 668	—	10 886 668	29 804 831
Fournisseurs et frais courus	2 277 840	4 290 647	597 583	—	7 166 070	8 597 950
Les Producteurs laitiers du Canada	—	306 637	—	—	306 637	327 973
Producteurs	23 938	—	275 802 853	17 730 475	293 557 266	287 722 088
Sociétés satellites	195 135	—	424 716	—	619 851	669 062
Taxes de vente	—	276 825	—	—	276 825	—
Transporteurs	—	—	14 917 625	—	14 917 625	11 786 089
Union des producteurs agricoles	692 538	1 830	—	—	694 368	652 457
	3 336 645	4 875 939	302 703 109	17 730 475	328 646 168	339 784 423

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2024.

## 10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Ventes provinciales	3 481 818 011	3 365 014 740
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(106 503 238)	(114 416 592)
	3 375 314 773	3 250 598 148

## 11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Frais de transport	130 015 868	116 628 309
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	1 471 056	3 582 079
	<u>131 486 924</u>	<u>120 210 388</u>

## 12. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 116 969 \$ à verser aux producteurs (363 763 \$ en 2022) est sujet à révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

#### *Risque de crédit*

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

#### *Risque de marché*

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

## 14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 12 569 000 \$ en 2024, à 2 204 000 \$ en 2025 et à 877 000 \$ en 2026. Ces ententes se détaillent de la façon suivante :

### Convention de l'immeuble

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,77 % en 2023. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

### Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 334 000 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

### Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 2 899 000 \$ en 2024.

### Vérification des déclarations de l'utilisation du lait

L'Organisation a signé, conjointement avec les signataires des Conventions de mise en marché du lait, une entente de services pour la vérification des déclarations de l'utilisation du lait. Cette entente d'une durée de cinq (5) ans a commencé en septembre 2021 et prendra fin en juillet 2026. Selon les modalités décrites aux Conventions, les frais de vérification sont assumés, en parts égales, par Les Producteurs de lait du Québec et les entreprises laitières.

Elle s'est ainsi engagée pour une somme de 271 000 \$ en 2024, de 280 000 \$ en 2025 et de 287 000 \$ en 2026.

### Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2023 et 2024. Les versements futurs de ces ententes s'établissent à 377 000 \$ en 2024 et à 180 000 \$ en 2025.

### Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée d'un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2024 s'élèvent à 598 000 \$.

### Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de ce programme.

Dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, l'Organisation s'est également engagée dans un projet de recherche sur la réduction des émissions de méthane entérique des troupeaux laitiers. Une Convention d'aide financière de 3 600 000 \$ entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Organisation a d'ailleurs été signée en mars 2023 pour ce projet.

Les versements estimatifs nets sont de 1 201 000 \$ pour 2024.

### **Service de calibrage des bassins refroidisseurs**

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2024 s'élevaient à 233 000 \$.

### **Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs**

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs de toutes les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2024 s'établit à 1 565 000 \$.

### **Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école**

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 4 522 000 \$ en 2024, de 1 300 000 \$ en 2025 et de 590 000 \$ en 2026.

### **Autres**

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait ainsi qu'un programme de lait-école. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 569 000 \$ en 2024 et à 444 000 \$ en 2025.

## **15. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS**

### **L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada**

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

### **Valacta, société satellite**

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation détient 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

### **Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite**

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion CIAQ inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion CIAQ inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

### **Novalait inc., coentreprise**

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2023 se présentent comme suit:

	2023 \$	2022 \$
<b>Situation financière</b>		
Total des actifs	4 052 721	3 805 344
Total des passifs	201 012	328 904
Capitaux propres	3 851 709	3 476 440
	4 052 721	3 805 344
<b>Résultats des activités</b>		
Total des produits	145 493	20 169
Total des charges	917 381	752 811
Perte nette	(771 888)	(732 642)
<b>Flux de trésorerie</b>		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(679 000)	(777 573)
Entrées de fonds – activités de financement	881 051	885 296
Sorties de fonds – activités d'investissement	(460 818)	(241 570)
Diminution de l'encaisse	(258 767)	(133 847)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

### **16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS**

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	493 427	(37 331 896)
Frais payés d'avance	(1 279 885)	819 055
Autres éléments d'actif	(6 636)	(8 835)
Créditeurs et charges à payer	(11 138 255)	50 090 025
Revenus reportés	1 589 731	35 676
	(10 341 618)	13 604 025

## 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2023 \$	2022 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	911 672	861 483
Produits : intérêts	373 261	129 274
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	3 039 233	1 236 419
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	2 781 796	2 609 228





Les  
Producteurs  
de lait  
du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415  
Longueuil (Québec) J4H 4G3  
Téléphone : 1 833 470-LAIT  
Télécopieur : 450 679-5899  
plq@lait.qc.ca  
lait.org

